

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 35 (1906)

Heft: (12)

Rubrik: Rapport général sur la question mise à l'étude par le Comité de la Société fribourgeoise d'éducation pour la réunion annuelle de 1906

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORT GÉNÉRAL

sur la question mise à l'étude
par le Comité de la Société fribourgeoise d'éducation
pour la réunion annuelle de 1906

LES APPRENTISSAGES

SOMMAIRE

1. Nécessité d'un bon apprentissage et de l'enseignement professionnel.
2. Choix d'une profession.
3. Choix du patron.
4. Devoirs des maîtres et des apprentis.
5. Devoirs des autorités administratives communales et cantonales touchant la surveillance des apprentissages.
6. Action de l'instituteur dans la préparation de la jeunesse à la vie industrielle et aux métiers.

I. Nécessité d'un bon apprentissage et de l'enseignement professionnel.

a) *Avantages qu'il y a d'apprendre un métier.*

Il fut un temps où l'on professait avec quelque emphase, mais non sans générosité, qu'il existe pour tous les hommes un droit au travail, et on en a demandé l'inscription au Code. Si légitime que soit, en théorie, cette revendication, il n'a pas été possible de lui donner une sanction légale. C'est que, en effet, il vaudrait mieux découvrir au préalable si l'on peut donner du travail à tout le monde.

La première condition pour que les individus puissent prétendre à obtenir du travail, c'est qu'ils soient qualifiés pour

en faire un, et la meilleure garantie d'en trouver c'est d'être un bon ouvrier. Cette grande et éloquente formule « le droit au travail », signifie pratiquement le droit qu'a tout individu d'être formé pour un métier utile.

On entend souvent dire d'un malheureux : « Qu'il est à plaindre, il n'a pas seulement un métier dans les mains ! » Cette réflexion est juste. Le premier moyen d'éviter la misère est donc l'apprentissage d'un état. La plupart des « sans travail » sont, en effet, des « sans métier », comme on le voit par les asiles de nuit dans les grandes villes où rien n'est plus rare que les vrais ouvriers.

Or, de toutes les occupations qui peuvent fournir la subsistance à l'homme, a dit Rousseau, celle qui le rapproche le plus de l'état de la nature est le travail des mains. Aucune condition n'est plus indépendante de la fortune et des hommes que celle de l'artisan qui ne dépend que de son travail. On sait d'ailleurs que l'auteur de l'Emile voulait que chacun apprenne un métier, à quelque rang de la société qu'il appartienne, un vrai métier qui lui permette de gagner honorablement sa vie. Ce conseil fut goûté de plusieurs familles nobles, et trouva son application au temps de la Révolution française, parmi les émigrés.

Aujourd'hui que toutes les avenues des carrières administratives sont encombrées et que les emplois sont d'autant plus rares que les candidats sont plus nombreux, on conviendra que l'idée de Rousseau n'est pas un paradoxe. Les professions libérales sont obstruées ! telle est la clameur qui s'élève chaque année après la période des examens. Telle administration qui offrait quinze ou vingt emplois a vu se présenter des centaines et même des milliers de concurrents. Que deviennent ceux qui n'ont pu obtenir la place convoitée ? Ils se préparent pour un autre concours où les chances ne sont guère meilleures. Et quand enfin on a réussi à décrocher la tymbale, bien des déceptions attendent encore l'élu. Un moindre poste est-il vacant dans un bureau de notre administration cantonale, qu'aussitôt les postulants s'inscrivent par douzaine, et les chefs voient leurs antichambres envahies par des nuées de solliciteurs, tous plus ou moins bien recommandés. Les chemins de fer fédéraux pourraient renouveler complètement leur personnel en appelant seulement les jeunes gens inscrits longtemps à l'avance pour le premier poste à repourvoir.

Cet engouement général pour les carrières dites libérales n'est pas le partage de la Suisse seulement, mais aussi de la France, de l'Allemagne et d'autres pays encore.

Le travail de l'ouvrier n'est pas suffisamment rénuméré dans

bien des cas, c'est vrai. Mais, a dit avec raison M. Leygues, combien plus maigre encore est le salaire et plus misérable la condition de ceux qui, sans fortune, se sont engagés dans des professions libérales et qui n'ont ni clients, ni cause, qui errent dans la vie sans cesse à l'affut d'expédients de tous genre, désabusés, découragés, meurtris de toutes leurs déceptions et de tous leurs désespoirs ! Il n'est pas de sort plus triste que le leur, de misère plus sombre que leur misère, il n'y a pas d'être plus dignes de pitié. Que deviennent-ils ces déclassés ? Selon la nature de leur âme, quand la souffrance est trop aigüe, ils tombent dans le servilisme et la révolte. Voilà ce qu'il faut avoir le courage de dire pour enrayer l'émigration perpétuelle vers les grandes villes où tant d'énergies s'usent, où sombrent tant de courages, pour que sous prétexte de favoriser la démocratie, nous ne soyons pas exposés à voir ce qui serait la ruine de la démocratie ; l'atelier vide et la terre déserte. On peut donc affirmer sans crainte que c'est là le point noir de l'avenir. Aussi, le père qui jette aveuglément son fils dans les carrières libérales prépare-t-il à ce dernier d'amères déconvenues. Il paraît ignorer que seuls, l'agriculture, le commerce et l'industrie sont les bases solides et invulnérables sur lesquelles s'élève la prospérité des nations.

Tout autre est la situation du jeune homme qui a pu faire un apprentissage sérieux. La connaissance d'un métier n'est pas la fortune, mais c'est le pain assuré pour l'ouvrier économe et rangé. Occupé plus régulièrement, celui-ci prend moins facilement des habitudes de débauche ; il ne prêtera pas son cœur ni ses oreilles aux théories subversives, et ne réclamera pas à l'Etat, ce que le socialisme d'Etat ne saurait fournir au travailleur quelconque : la dignité et l'indépendance, puisqu'il aura acquis ces deux précieux avantages par ses propres forces et son initiative personnelle.

L'utilité sociale et morale des apprentissages est évidente ; tout le monde en est persuadé ; sauf certains parents qui manifestent à cet égard une indifférence coupable. Pendant ce temps, les hommes qui s'occupent de l'avenir économique du pays, constatent un peu partout que l'apprentissage est en baisse, et surtout que l'agriculture, cette mère nourricière des peuples, manque de bras ; par suite la main d'œuvre y est trop élevée en comparaison du revenu de la terre. N'est-ce pas là une des premières causes de l'état précaire dans lequel se trouvent beaucoup de nos paysans ?

Si le fils de famille n'a pas de goût pour les travaux agricoles, le père n'agirait-il pas plus sagement en lui faisant donner une culture scientifique qui lui permettrait plus tard d'exercer une

profession industrielle ou commerciale, de devenir un artisan qui saura montrer assez d'énergie et de capacité pour se créer par ses propres efforts une situation indépendante ?

En Angleterre, les parents font généralement apprendre à leurs enfants un métier lucratif. En effet, le peuple anglais n'a pas pour le travail manuel le superbe dédain que nous professons parfois chez nous. Il ne croit pas qu'il y ait des métiers nobles et des métiers non nobles. Ainsi, le fils d'un lord sera fermier, fabricant ou commerçant sans se diminuer en rien. L'ex-premier ministre de la reine Victoria, l'illustre Gladstone, n'attachait rien tant que les hommes de métier, les vrais artisans ; il se délassait des durs labeurs de la politique, en maniant de ses bras séniles mais robustes, la cognée dans les forêts qui avoisinaient les parcs de sa résidence de campagne. Pas n'est besoin de démontrer que c'est un pareil système d'éducation qui a valu aux Anglais leur supériorité incontestable dans le commerce et l'industrie.

b) *Nécessité d'un bon apprentissage.*

L'enfant balbutie les prières qu'il a apprises sur les genoux maternels ; l'élève, à l'école, récite les leçons que son maître lui a enseignées ; l'apprenti, l'ouvrier, exécutent les ordres du patron ; l'agriculteur imite son père ; l'homme de loi applique les articles du Code ; le médecin connaît l'organisme des corps qu'il a disséqués ; l'instituteur applique les méthodes de ses professeurs ; le prêtre répète à ses ouailles les enseignements du divin Maître ; l'homme de génie, il est vrai, présente des situations inconnues, ouvre des voies que personne n'a parcourues, *mais Dieu seul crée*. Ainsi, qui que nous soyons, nous donnons de prime abord ce que nous possédons naturellement ; puis, ce que nous avons acquis par l'étude et l'expérience. Toutes les situations de la vie humaine réclament un apprentissage. Le jeune homme, la jeune fille, dès qu'ils ont choisi une vocation, ont le devoir de s'y préparer soigneusement. D'une préparation bonne ou incomplète dépendra un avenir assuré ou une existence malheureuse. L'individu armé pour les luttes de la vie sera content de son sort, il sera bon chrétien, bon citoyen ; il sera le soutien de ceux qui l'ont élevé, il sera utile à la société, il deviendra chef de famille modèle, en un mot, il sera ce pourquoi Dieu l'a placé sur la terre.

Pour ne pas être des gâte-métiers, des parasites, il importe de faire sérieusement deux sortes d'études : l'une qu'on pourrait appeler théorique, a pour objet la connaissance des matériaux et des instruments qu'on doit employer ; l'autre, purement pratique, a pour but l'acquisition de l'adresse et de l'habileté

nécessaires à l'exécution des travaux. Ces deux genres d'étude varient à l'infini en passant d'un art à un autre ; et même, lorsqu'on ne considère qu'un seul art, on voit que le laps du temps, les progrès de l'industrie et l'introduction des machines changent les procédés, les abrègent, les simplifient ou les compliquent.

En présence du formidable développement des moyens de communication, la lutte industrielle engagée entre les divers peuples revêt chaque année un caractère d'âpreté de plus en plus marqué, la concurrence commerciale s'est changée en une véritable bataille d'intérêts, dans laquelle le mieux armé est sûr de remporter la victoire. Il faut donc « être armé », ce que seule peut faire une instruction solide, pratique, véritablement utile dans le sens strict du mot ; d'où la nécessité absolue pour le futur artisan de faire un apprentissage complet et soigné, et de ne commencer à exercer son métier que lorsqu'il possèdera à fond toutes les connaissances qui s'y rattachent. Ce n'est qu'à ces conditions que les générations nouvelles pourront vaincre les mille difficultés qui continueront à se dresser devant elles, d'autant plus redoutables que les progrès de la science auront été plus nombreux et plus décisifs.

Si, de nos jours, beaucoup de métiers souffrent d'un malaise général, la faute n'en est pas uniquement à la concurrence, ni à la multiplication des voies de communication, mais en grande partie à l'insuffisance des apprentissages, insuffisance qui a gâté les métiers. A tant d'autres crises, en effet, il convient d'ajouter celle de l'apprentissage qui, nous le répétons, n'est pas nouvelle. Tout s'enchaîne. On fait de plus en plus des fonctionnaires et des étudiants, parce que l'on fait de moins en moins des apprentis, parce que le machinisme à outrance avilit ou rend presque inutile l'effort humain.

Nier les progrès réalisés par le travail mécanique serait aussi absurde que de méconnaître l'amélioration des conditions matérielles que l'ouvrier doit aux applications de la vapeur et de l'électricité. Mais il arrive que les forces domestiquées par l'homme se retournent contre lui et l'asservissent à son tour. Il a deux maîtres au lieu d'un, et la machine n'est pas toujours le moins redoutable. Elle obéit aux doigts, sans doute, mais c'est au détriment de l'ouvrier dont elle ravale l'initiative, l'activité, et qu'elle réduit, somme toute, au rôle de figurant. C'est qu'avec le XX^me siècle, succède tout à coup au labeur individuel du foyer, le travail collectif de l'usine ; la machine précipite la marche du travailleur, et en devient le suivant, le servant presque. L'enfant entre tout de suite et de plein pied à l'atelier ; on l'adjoint d'abord à un homme plus âgé ; puis

aussitôt que ses forces le permettent, on le spécialise dans la fabrication de telle ou telle partie de pièce. Dans ces conditions, le jeune apprenti ne peut acquérir aucune compétence professionnelle, et surtout, il ne sent pas naître en lui le besoin d'une formation, d'une éducation intellectuelle de son métier, car sa fonction, sa raison d'être, lui semble-t-il, c'est de reproduire chaque jour et sans se lasser, le même acte et le même geste. Il n'y a donc pas d'apprentissage complet à espérer là où l'intérêt du patron est de produire des spécialistes et d'employer des manœuvres, plutôt que de viser à l'éducation professionnelle de l'ouvrier, en l'initiant à tous les secrets de son art.

Cette tendance à former des spécialistes, nous la trouvons même dans les industries que le machinisme n'a pas encore transformées, mais qui, momentanément prospères, sont surchargées d'un travail d'une seule nature. Aujourd'hui, la machine-outil fabrique tout, parce qu'il faut fabriquer vite et à bon marché. L'ouvrier n'existe plus. Le cordonnier capable de fabriquer une paire de chaussure sera bientôt un phénomène. Avec la division du travail, l'homme d'atelier voit simplement passer et repasser sous ses yeux les milliers de semelles, d'empignes et d'œillets que la machine débite comme par enchantement. On ne coud pas seulement, on cloue à la machine. Dans ses « Impressions » qu'il a rapportées d'Amérique, un Français, Jules Huret, nous parle d'une maison de Saint-Louis, de laquelle sortent 7000 paires de chaussures par jour. En dix secondes, une semelle est clouée; en dix minutes, une bottine est terminée. Des enfants actionnent les machines et suffisent à la besogne. Que dire de cette colossale manufacture de machines agricoles de Chicago, d'où sortent pas moins de 40 000 pièces de fer différentes.

La concurrence est donc bien forte, et la grande industrie engloutira fatalement la petite si l'on n'exige pas de nos gens de métier un apprentissage fini.

Dans notre canton, le Grand Conseil a bien voulu user du droit qui appartient à toute autorité législative pour faire dans ce domaine une utile réforme en fixant les conditions essentielles du contrat d'apprentissage, tout en respectant, d'ailleurs, la liberté des contractants et cette concurrence féconde qui n'est pas moins utile à l'éducation professionnelle qu'aux progrès de nos industries nationales.

Pour conserver la renommée et la vente de nos produits, nous avons un intérêt indiscutable à enrayer la décadence de l'instruction professionnelle. Il était donc de toute nécessité que l'Etat obligeât le jeune homme à faire un apprentissage complet, afin qu'il devienne un excellent ouvrier connaissant

pratiquement et théoriquement son métier, capable de produire un travail en quelque sorte artistique que l'on n'obtiendra jamais de la fabrique, travail qui peut transformer la petite industrie, lui donner un nouvel essor, un regain d'activité, et lui permettra d'entrer en lice et de lutter avantageusement contre la grande.

D'ailleurs, l'ouvrier qui sait son métier, l'ouvrier « fait », jouit de plus de bien-être, obtient des salaires plus rémunérateurs et goûte des satisfactions interdites ou inconnues au demi-ouvrier, au gâte-métier. Il aime sa profession ; il éprouve pour elle un véritable culte, et cette joie l'aide puissamment à supporter les risques, les soucis et les déboires de sa situation trop précaire. Son travail est mieux fait, produit davantage, trouve enfin un écoulement facile et rapide.

c) *Nécessité de l'enseignement professionnel.*

L'apprentissage est en décadence ; tout le monde est d'accord pour le reconnaître. Pour y remédier, il faut substituer à une formation professionnelle imparfaite et fragmentaire, un enseignement technique bien compris, méthodique, donnant à l'apprenti la raison scientifique des procédés employés, utilisant tous ses instants pour son instruction, préparant une génération d'artisans capables d'être autre chose que des auxiliaires inertes d'un outillage perfectionné ; car il s'agit d'assurer l'existence réelle et durable à la classe moyenne, dans sa position périlleuse entre l'enclume et le marteau, c'est-à-dire entre le prolétaire et la grande industrie.

Pour réussir dans l'exercice d'un métier, deux voies sont ouvertes : la voie de l'apprentissage qui est la pratique, et la voie de l'école professionnelle qui est la théorie. Les deux modes ne se combattent pas ; au contraire, il convient que ces deux institutions soient combinées ! En effet, on ne peut retirer que des avantages très incomplets de plusieurs connaissances théoriques, quand on n'y joint pas certaines connaissances pratiques, et réciproquement. Celui qui exécute sans posséder les règles de son art, ni comprendre la raison de ses opérations peut être assimilé à une machine organisée, ou à un animal dressé de manière à obtenir certains effets qui, au premier coup d'œil, paraissent l'œuvre de l'intelligence. En mettant le jeune apprenti en mesure de se rendre compte de ses procédés, la théorie lui permet de faire des progrès plus rapides, elle l'unit plus intimement à un travail qu'il peut juger, diriger et modifier lui-même, qui lui paraît plus complètement le produit de ses propres efforts et partant lui devient plus agréable ; elle lui donne le moyen de multiplier

les applications de son talent, applications qui, dans le secours qu'elle peut fournir, restent bornées aux exercices dans le cercle desquels son instruction a été circonscrite.

Dès le XVIII^e siècle, on avait commencé à sentir le besoin de créer des établissements destinés soit à enseigner l'apprentissage d'un métier, soit à donner certaines connaissances générales propres à préparer les commerçants, les agriculteurs, les industriels à l'exercice de leur profession. En 1705, saint Jean-Baptiste de la Salle enseigne déjà dans son Institut de Saint-Jean, tout ce qui paraît concerner le commerce, l'architecture et les mathématiques. Beaucoup d'institutions diverses quant à leur mode d'organisation, mais ayant toutes ce caractère commun d'associer l'apprentissage d'un métier manuel aux études qui constituent l'instruction primaire élémentaire ou supérieure, furent créées en France, soit par des particuliers, soit par des associations ou des municipalités. En 1872, le conseil municipal de Paris vota la création de l'école d'apprentissage de la Vilette, qui s'ouvrit en janvier 1873. Cet institut forme des apprentis pour le travail du fer et du bois. Plus tard, fut fondée l'école municipale Estienne, qui a pour but de former des ouvriers habiles et instruits dans les arts et industries du livre. Ces écoles sont nées de la préoccupation très légitime des dangers qui peuvent résulter dans l'avenir pour l'ouvrier d'une spécialisation trop étroite pendant tout son apprentissage.

Dans la plupart des écoles spéciales, telles que celles que nous venons de nommer, un concours est ouvert pour y entrer; cela permet d'opérer une sélection parmi les jeunes gens qui se présentent pour demander leur admission; comme aussi, l'enseignement donné leur offre à eux-mêmes, par une bonne organisation de son fonctionnement dans les débuts, le moyen de choisir leur profession, non plus sous la seule impulsion d'un intérêt plus ou moins bien compris, mais en raison de leurs goûts et de leurs aptitudes; ce qui est bien préférable pour eux et pour la société où ils occupent leur véritable place.

L'enseignement donné à l'école Estienne est double. Il comprend un enseignement technique : typographie, reliure, gravure, lithographie, photographie, photogravure; puis un enseignement théorique avec les branches suivantes : langue française, histoire et géographie, mathématiques, sciences physiques et naturelles, modelage, dessin et gymnastique. Cette institution donne un enseignement complet aux jeunes gens voulant se destiner à l'une des professions se rapportant aux arts ou aux industries du livre, et, ensuite, pratiquement,

le complément d'instruction primaire enseignée dans les écoles municipales supérieures. Nous ne parlerons pas des écoles Boule et Diderot qui forment des ouvriers consommés dans l'industrie du meuble et du bronze. On leur reproche toutefois d'inculquer aux apprentis un excès de théorie.

En Suisse, les différents Etats ont reconnu qu'il importait de donner au jeune ouvrier une connaissance plus approfondie de la profession qu'il veut exercer. Ils ont compris que le monde traversant une crise générale, les conditions sociales sont complètement modifiées. Actuellement, il s'agit de produire plus, de produire mieux et de livrer moins cher. Pour que l'ouvrier soit à même de remplir ces trois conditions essentielles, il faut qu'il possède une grande habileté, qu'il ait le souci constant du détail, la préoccupation de l'achevé. Aussi, tous ceux qui ont à cœur la renommée de nos produits tiennent à augmenter la valeur professionnelle de l'ouvrier, et veulent que ce dernier fasse un apprentissage complet du métier, et acquière avec des connaissances techniques, des connaissances théoriques. C'est pour ce motif que l'apprentissage à l'école professionnelle paraît préférable à celui de l'atelier, même avec adjonction des cours du soir, parce que l'enseignement théorique et l'enseignement pratique y sont donnés simultanément et se complètent, tandis qu'il n'y a pas de corrélation entre le travail de l'atelier et les cours du soir. Les ouvriers qui ont passé par les écoles professionnelles possèdent des connaissances plus étendues, ont une instruction technique supérieure avec une expérience plus grande.

Dans le but de faire de l'apprenti un ouvrier d'élite, quelques cantons ont créé des technicums. Ces utiles institutions, destinées au relèvement des métiers, forment de bons artisans, aptes à exercer sérieusement leur profession, grâce aux divers ateliers dont elles disposent. L'Etat de Fribourg, toujours soucieux de l'essor industriel et économique à donner au pays, s'est imposé de lourds sacrifices pour doter le canton d'abord d'une école des Arts et Métiers, puis enfin d'un Technicum, à l'instar de ceux fondés à Bienne et à Winterthour. Actuellement, Berne, Zurich et Fribourg possèdent des ateliers d'apprentissage pour menuisiers ; Berne, Winterthour, pour serruriers ; Bienne, Genève, Couvet, Fribourg, Winterthour, pour mécaniciens ; Lucerne, pour serrurerie artistique ; Neuchâtel, Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Fleurier, Genève, Bienne, Porrentruy, Soleure et Saint-Imier pour l'horlogerie. On ne peut que recommander ces écoles-ateliers aux parents qui peuvent subvenir aux fortes dépenses de ce genre d'apprentissage.

Malheureusement, notre Technicum n'est pas assez apprécié,

disons le mot, pas assez connu de nos populations rurales. Chaque année, la Direction de cet établissement constate la pénurie d'élèves fribourgeois ; que le corps enseignant primaire use donc de toute son influence pour faire connaître le Technicum de Fribourg, en démontrant l'utilité incontestable aux parents, afin d'augmenter le nombre des recrues indigènes ! Il faut espérer que, grâce à lui, notre canton possèdera bientôt un fort contingent d'ouvriers compétents qui chercheront toujours à apprendre davantage. Alors, nos industries cesseront de périlcliter et ne manqueront pas de jouir d'une réputation, qui leur permettra de s'opposer à la concurrence étrangère. C'est bien en créant des écoles techniques spéciales, et non pas comme quelques-uns l'ont prétendu, en transformant l'école primaire en école professionnelle avec ateliers annexes que l'on arrivera à relever le niveau des connaissances de l'ouvrier. Défendons donc ce lambeau de prestige qui fait si bien figure de drapeau.

II. Choix d'une profession.

Après Dieu, l'enfant appartient aux parents. Eux, les premiers, ont à faire son éducation. La mère, sur ses genoux, apprend à son rejeton à distinguer le bien du mal ; elle initie sa fillette aux petits travaux du ménage, lui donne les premières leçons de couture, lui apprend à se tenir propre, à tenir propres ses jeunes frères et sœurs, l'invite à l'accompagner au jardin, à la buanderie. Plus tard, elle surveille les travaux manuels exécutés à l'école, dirige ses tâches à domicile. Le petit garçon accompagne son père à l'écurie, aux champs ; il admire les œuvres de Dieu, apprend à les aimer ; il franchit le seuil de l'atelier, présente les outils à son père, apprend à les nommer, à en connaître l'usage. Plus tard, il imite son père, confectionne de petits objets. Il se rend compte des peines que ses parents supportent pour l'élever, mais il sait aussi que ce dur labeur procure le pain de la famille.

C'est donc dans le sein de la famille que naîtra, le plus souvent, le goût d'une profession. Les parents ont donc le devoir d'étudier les aptitudes de leurs enfants. Hélas ! combien peu le font !!! Et pourtant, si l'on considère les conséquences trop souvent fatales qui résultent du mauvais choix d'un métier, on conviendra que la sagacité la mieux éclairée, le jugement le plus sain, doivent nous guider dans la détermination des carrières qui soient conformes à nos aptitudes.

Le moment où nos élèves quittent l'école pour s'engager dans la vie sérieuse est très important, décisif ; de ce que

deviendra alors le jeune homme dépendra sa vie tout entière. Malheureusement, la réflexion fait souvent défaut en ce moment. Souvent un simple caprice, l'idée d'un petit salaire immédiat, déterminent le choix, plutôt qu'une sage considération et comparaison de tous les côtés avantageux et désavantageux de la profession à embrasser. Sans la moindre connaissance des conditions spéciales du métier, des forces corporelles et intellectuelles qu'il exige, des salaires et des gains sur lesquels on peut compter pour l'avenir, du rapport actuel entre l'offre et la demande, les parents et les tuteurs livrent parfois volontairement au jeu du hasard la destinée de l'enfant. C'est ainsi que l'indolence, l'insouciance, la bêtise et l'ignorance des protecteurs naturels jettent la base de tant de vocations manquées, de tant d'existences malheureuses. On s'adresse là où le temps de l'apprentissage est le plus court, le prix le plus modique, les gages de l'apprenti le plus élevé. Certains jeunes garçons qui sont adroits et habiles, doués d'un esprit éveillé et d'une forte dose de sens d'observation sont jugés trop bons pour le rabot ou l'enclume, la bêche ou la charrue ; ils doivent coûte que coûte, aborder le livre d'étude, devenir des plumitifs et contribuer ainsi à augmenter le prolétariat instruit, la grande armée des salariés et des bureaucrates, tandis que ce qui manque aux métiers ce ne sont pas tant les ouvriers que les bons ouvriers.

Jadis, les enfants suivaient de préférence la vocation de leur père. Il se formait ainsi des familles d'artisans consciencieux et capables, éprouvant une profession jalouse pour leur métier. Aujourd'hui, on peut dire que c'est l'exception. Le fils d'un artisan se faire artisan lui-même ! Il croirait déroger. Malgré « la démocratie qui déborde », selon un mot fameux, le père très souvent, la mère presque toujours, préfèrent la redingote à la blouse sur les épaules de leur fils. Il importe de réagir à l'école primaire déjà contre cette fausse appréciation des conditions de l'existence. Alors, il faut l'espérer, les métiers ne seront plus dédaignés par tous les fils d'artisans. Ces derniers, continuant la tradition paternelle, ayant hérité des goûts et des aptitudes de leur père, pouvant disposer de quelques capitaux gagnés par les ascendants, sont tout spécialement placés pour réussir dans l'exercice d'un métier. Par suite de la fréquentation quotidienne de l'atelier en dehors des heures de classe, et des expériences qu'ils y ont acquises, ils s'initient plus facilement que tout autre aux secrets de la profession.

On objecte souvent que l'employé de bureau est assuré, quoi qu'il arrive, de la rémunération nette et bien déterminée du

travail qu'il a fourni ; tandis que l'industriel est parfois à la merci de circonstances fortuites, absolument indépendantes de sa volonté, et que sa situation financière repose sur des données plus éventuelles, plus aléatoires. Ce raisonnement est juste en principe. Il est avéré que le progrès incessant du machinisme, l'application, toujours plus perfectionnée, des sciences à la grande industrie, la concurrence loyale ou déloyale, le chômage forcé, etc., sont autant de causes qui peuvent diminuer les chances de gain sur lesquelles il est permis à l'artisan de compter. Mais l'expérience est là pour nous prouver qu'un jeune homme doué d'une bonne intelligence moyenne se frayera un chemin plus aisément en faisant l'apprentissage sérieux d'un métier. De nos jours, malgré les plus sinistres prédictions que l'on fait à la petite industrie, un maître d'état, vraiment digne de ce nom, jouit de la considération générale et ne manque pas de travail. D'ailleurs, il sait aussi mettre à son profit l'aide des machines et appliquer à son art les données scientifiques les plus raffinées.

Revenons maintenant à la question principale qui fait le fond de notre étude : Quel métier faut-il choisir ? En considérant le milieu où nous vivons, et en tenant compte des goûts et des aptitudes qui peuvent diriger nos jeunes gens vers tel métier ou telle profession, nous dirons à nos agriculteurs : « Faites de vos enfants des agriculteurs, mais des agriculteurs instruits, travailleurs, économes. » Pourquoi nombre de cultivateurs échouent-ils ? Parce que faute de connaître leur état, ils s'adonnent à des pratiques surannées, ruineuses. Pour réussir, il faut recourir aux nouvelles méthodes, accepter les progrès accomplis, il faut, en un mot, connaître son sol. Que ceux qui veulent s'adonner à l'agriculture s'y préparent sérieusement. L'école primaire, les cours complémentaires, la lecture des revues agricoles, les conférences, les cours spéciaux, et surtout l'Ecole d'agriculture Pérolles-Hauterive, peuvent faire de nos campagnards des hommes vraiment dignes de la terre qu'ils cultivent. Pères agriculteurs, n'hésitez pas à envoyer vos fils à notre Ecole cantonale d'agriculture ; ce sera pour votre propre intérêt et celui de notre chère population fribourgeoise.

Nous disions, un peu plus haut, que les fils d'artisans, continuant le métier de leur père, avaient beaucoup plus de chance que tout autre de devenir d'excellents ouvriers. Encourageons encore nos gens de métier à mettre à profit ce qui a été dit à ce sujet.

Écoutons maintenant M. Hug, instituteur à Winterthour, un de ceux qui connaît le mieux la question des apprentissages :

« En toute première ligne, dit-il, il faut considérer les facultés physiques et intellectuelles de l'enfant aussi bien que ses goûts. Si le jeune homme manifeste un penchant bien prononcé pour telle ou telle vocation, et si sa culture et son intelligence naturelle correspondent bien à ce qu'exige la profession choisie, la chose est bien vite liquidée. Mais les cas de ce genre sont rares ; la plupart du temps, un goût bien décidé n'existe pas et on se laisse guider par des motifs extérieurs ou fortuits. Heureusement, qu'en règle générale, l'homme n'est pas si unilatéralement doué qu'il ne soit à même de ne concevoir qu'une seule profession dans laquelle il pourrait trouver quelque satisfaction. C'est précisément dans la jeunesse qu'on se retrouve facilement dans des situations nouvelles, et le principal n'est pas toujours de savoir ce que l'on veut devenir, mais bien comment on le deviendra et comment on s'en tirera.

« Quoi qu'il en soit, il y a lieu de bien prendre en considération les dispositions spéciales de l'enfant, et éventuellement, les côtés faibles de ses forces physiques et intellectuelles. Les jeunes gens peu robustes ne valent rien pour devenir boulangers, meuniers, bouchers, ouvriers en bâtiment, forgerons ou maréchaux-ferrants. Les natures molles, lentes, lymphatiques, ne doivent point apprendre l'état de tailleur, de passementier, de tapissier, de coiffeur, de photographe. Ceux qui ont les yeux faibles ne supporteront pas la vue de parois inondées de lumière, celle des feux de fourneaux ou de forges ; ils ne peuvent non plus penser à devenir horlogers, lithographes, mécaniciens, électriciens ou graveurs. Les jeunes gens qui auraient des dispositions à la phtisie ne pourront embrasser les professions de portier, poëlier, fumiste, tailleur de limes, cordonnier, etc., car le poumon souffre dans les endroits poussiéreux, l'estomac se trouve mal des occupations sédentaires ; un travail au courant d'air ou le changement brusque de locaux chauffés dans des locaux froids provoquent des rhumatismes ; beaucoup de métiers, tels que ceux de vannier, de tailleur de pierre, de sculpteur, marbrier, ébéniste, peintre, exigent un sentiment bien défini des formes et des couleurs.

« Il ne faut pas oublier, cependant, qu'un apprentissage bien conditionné et gradué peut corriger bien des défauts et développer des dispositions cachées, tandis que le surmenage peut faire beaucoup de mal. Par contre, un garçon de forces physiques plutôt moyennes, s'il est bien dirigé et bien nourri, parviendra à s'initier petit à petit aux travaux pénibles, et verra se décupler sa capacité de travail, sa force et sa confiance en lui-même.

« Il arrive fréquemment que, soit l'instituteur, soit les

parents constatent avec un plaisir bien légitime que tel enfant laisse voir un goût inné pour les formes, du savoir faire tout spontané, une dextérité pour le dessin ou la peinture ; ce sont là, certes, des dons très précieux. Mais, qu'on se garde d'en exagérer la portée, ne prenons pas sur le champ ces heureuses dispositions pour du talent ou un génie en formation. En fait d'art, beaucoup sont appelés, peu sont élus. N'ayons donc pas, vis-à-vis des apprentissages, de trop hautes visées. Mieux vaut être maître dans un honorable métier qu'artiste manqué. »

Il ne faut pas oublier qu'un artisan n'a jamais trop de talent ; plus son goût artistique est développé, plus vif est en lui le sentiment de l'art, plus assuré aussi est son avenir. Mais les dispositions les plus brillantes sont facilement annihilées si elles ne sont appuyées sur une volonté ferme, une persévérance inébranlable. Or, la force de volonté n'est pas un don naturel ; elle dépend essentiellement de l'éducation reçue. C'est aux parents à former la volonté de leurs enfants, et au maître d'école à la diriger et à la fortifier par son enseignement.

Chaque métier fait vivre son homme, dit un vieil adage populaire. Toutefois, il faut tenir compte des conditions spéciales dans lesquelles se trouvent à l'heure actuelle nombre de professions manuelles. Le machinisme, la puissante concurrence des fabriques ont porté un coup mortel à certaines petites industries, autrefois très florissantes, mais tombées aujourd'hui dans le marasme et presque universellement abandonnées.

Jadis, le métier de tisserand, en si grand honneur dans le Fribourg du moyen-âge, comptait bien parmi les plus lucratifs. Ce métier n'existe plus qu'à l'état de souvenir, et se trouve absolument discrédité. Voilà, certes, une profession qui n'est pas à conseiller à nos jeunes gens. Par contre le métier de tailleur de pierres laissé, chez nous, aux étrangers, devrait attirer un plus grand nombre d'apprentis indigènes, malgré le chômage momentané qui en résulte pendant la période des grands froids. Un habile tailleur de pierres, travaillant à la pièce ou à la journée, réalisera très facilement un gain de 250 francs par mois. C'est encore au Technicum de Fribourg que le jeune homme désireux d'apprendre ce métier recevra une excellente formation technique et professionnelle. On peut en dire autant de presque toutes les industries du bâtiment.

Ces dernières années, l'industrie électrique a recruté plusieurs apprentis. Les différentes spécialités que comporte cette branche nouvelle constituent des professions très rémunératrices bien qu'un peu dangereuses. Néanmoins, un jeune homme intelligent, prudent, possédant une acuité visuelle irréprochable, peut sans crainte embrasser le métier d'électricien.

· Nous ajouterons qu'en fait de métier, il ne faut pas non plus regarder au « beau voir », au genre de travail qui semble le moins pénible, mais à celui qu'on peut pratiquer constamment et pendant toute l'année. Les professions qu'on ne pratique qu'une saison ne sont pas à conseiller aux jeunes garçons des villes ; elles conviennent plutôt aux jeunes campagnards qui, pendant l'époque du chômage, peuvent s'occuper à domicile, ou du moins y vivre avec les récoltes de l'année et le produit d'un jardin.

Comme conclusion de cette brève dissertation sur le choix d'une profession, nous dirons ici : Que ceux qui ont la sublime mission d'éduquer la jeunesse, s'efforcent de lui inculquer l'amour du travail honnête, la ferme volonté de faire le bien, la persévérance dans l'accomplissement du devoir : qualités qui, jointes à l'ordre et à l'épargne, constituent des bases solides sur lesquelles tout homme, dans n'importe quel état, peut échafauder son avenir en toute sécurité.

III. Choix d'un patron.

La véritable école professionnelle laborieuse a été jusqu'ici l'apprentissage chez un patron. Ce genre de préparation n'est pas exigé pour tous les métiers. Nombre de professions manuelles, de petites industries et de commerces continueront à s'apprendre par la pratique directe à la boutique ou à l'atelier. Cependant, les personnes qui s'occupent de l'apprentissage constatent de plus en plus combien il est rare de le trouver bien fait. Pour qu'il le soit, il faut un concours de circonstances, qu'il est parfois difficile de rencontrer ; un atelier que l'outillage moderne n'ait pas encore envahi, et surtout un patron sérieux, sympathique à la jeunesse, comprenant ses devoirs envers l'apprenti et le faisant respecter par ses ouvriers, tout en exigeant de l'apprenti l'obéissance et le respect vis-à-vis de ses aînés dans la carrière. Donc, quand on veut faire apprendre un métier à un enfant, la première chose à prévoir est de lui trouver un maître d'apprentissage.

Non moins important que le choix d'une profession est le choix d'un excellent maître. Le jeune homme gardera presque toujours l'empreinte que lui donnera son patron durant l'apprentissage, qu'il en fasse un gâte-métier ou un ouvrier consommé. Ce dernier devrait par ses connaissances, son expérience, son caractère et sa conscience offrir la garantie que le jeune homme commis à sa surveillance et à sa direction puisse prospérer corporellement et moralement et apprendre, non seulement à travailler, mais à bien travailler.

Les maîtres de métier dont l'exploitation est restreinte doivent être préférés si, d'ailleurs, ils ont les qualités désirées. En effet, pour que l'apprentissage soit vraiment complet et produise tous ses fruits, il faut que le maître travaille lui-même dans l'atelier ; car c'est par lui et non par les compagnons que le jeune homme doit être formé et initié graduellement à la connaissance de sa profession. De plus, dans une petite exploitation, il apprendra plutôt les diverses exécutions et les différents travaux que dans un grand atelier où priment les spécialités avec les divisions du travail, spécialisations bien souvent étroites, et causes de chômage forcé pour l'ouvrier dans les jours de crise.

Les maîtres qui ont trois apprentis et plus ne sont en aucun cas recommandables. Chez ces patrons-là, les apprentis ne sont que des travailleurs à bas prix qu'on utilise comme une affaire ; ils sont considérés comme des domestiques ou des garçons de peine, bons à toutes les besognes, sauf à celle qui fait l'objet de leur présence chez eux. L'apprenti s'instruit vaillamment que vaillamment, comme il peut, et n'est qu'un demi-ouvrier lorsqu'il a terminé son stage. Dans un intéressant ouvrage intitulé : *Les Corporations ouvrières de la ville de Toulouse du XIII^{me} au XV^{me} siècle*, M. Antoine du Bourg détache du paragraphe consacré aux apprentis les articles suivants : *Cerviniers*, 1288. — « Les maîtres recevront les apprentis qu'ils pourront instruire dans le métier ; aussi devront-ils être des experts dans leur état, et capables de l'enseignement par la parole. » — *Chaussetiers*, 1425 : « Comme certains membres du métier ont pris, dans le temps passé, et continuent à prendre actuellement des apprentis pour un temps si court, qu'il leur est impossible de devenir dans cette période habiles et experts dans le métier, qui devient de jour en jour plus subtil..., il est interdit de prendre un apprenti pour moins de trois ans. » — *Parcheminiers*, 1465 : « Aucun parcheminier ne pourra jamais avoir, ni par lui-même, ni par aucun de ses compagnons, plus d'un apprenti à la fois ; de sorte que, pendant le temps de l'apprentissage qui doit être de trois ans complets au moins, il ne pourra prendre d'autres apprentis. Le motif de cette prescription est qu'un maître ne peut suffisamment apprendre le métier à deux ou trois apprentis à la fois, et que l'activité exagérée de certains maîtres recevant plusieurs apprentis, à cause de la redevance en blé, vin et argent, que chacun paie pour son apprentissage, produit une fâcheuse insuffisance dans le métier. »

Ces règles si sages nous font voir combien le souci d'une bonne formation professionnelle préoccupait déjà les esprits au moyen-âge.

Les maîtres qui travaillent pour un prix quelconque et font par le fait une ignoble concurrence ne peuvent guère avoir l'étoffe d'un bon patron et ne sont, par conséquent, pas à recommander non plus. La formation des jeunes gens dans les fabriques est en général restreinte et routinière. Bien peu de propriétaires s'occupent paternellement de leurs apprentis, s'attachent à leur donner des directions et des instructions méthodiques. Le plus souvent, les apprentis de la grande industrie ne sont autre chose, comme du reste on l'a déjà fait remarquer, que de jeunes ouvriers dressés uniquement pour la spécialité qu'exploite la fabrique et qui, plus tard, peuvent à peine être utilisés dans la petite exploitation de leur métier. Leur activité sans cesse dirigée sur un même point les abrutit prématurément, en fait des machines vivantes ; ils perdent ainsi la vivacité intellectuelle que doit avoir l'artisan de nos jours.

Avant d'envoyer leur enfant en apprentissage, les parents doivent s'informer à l'avance de la conduite et de la moralité du patron et de sa famille. Ce point là est de la plus haute importance. Combien de jeunes gens qui étaient des modèles au sortir de l'école primaire ont vu l'esquif de leur innocence faire naufrage au contact de l'atelier dirigé par un maître irrégulier, imbu de préjugés stupides à l'égard de la morale et des lois les plus sacrées !

Les parents prendront aussi des renseignements sur les capacités personnelles du patron dans le métier qu'il exerce. Le maître choisi ne doit pas être un patron d'occasion, de hasard. Pour former de bons élèves, il doit avoir reçu lui-même une formation technique et professionnelle complète ; il faut qu'il ait passé graduellement par toutes les vicissitudes et difficultés du métier ; en un mot, il doit avoir été apprenti lui-même et dans le laps de temps voulu, puis ouvrier dans différents ateliers où il a dû se perfectionner, enfin maître dans toute l'acceptation du mot, avec possibilité d'assumer toutes les responsabilités et charges qui incombent à une telle dénomination. Ce n'est qu'à ces conditions essentielles qu'il pourra inculquer à l'apprenti l'esprit, l'âme du métier qu'il est chargé de lui faire connaître et approfondir.

Les parents s'assureront ensuite que la nourriture délivrée à l'apprenti est substantielle et suffisante, car il est à souhaiter que toujours ce dernier soit nourri et logé chez le patron, à moins que le voisinage de sa famille lui permette de s'alimenter à la maison paternelle.

Le choix du patron doit porter également sur l'outillage et la variété du travail à exécuter, si l'on veut que l'apprentissage

soit bien fait et assouplisse véritablement l'ouvrier. Quant au choix du lieu de l'apprentissage, l'apprenti aura en vue son perfectionnement intellectuel ; il s'assurera donc que dans la localité où il va se rendre, il existe des cours professionnels qu'il pourra fréquenter à son aise.

En un mot, le choix du patron ne saurait être livré à l'arbitraire, mais demande de la part des parents ou tuteurs une certaine somme de sagacité, de prévoyance et de savoir-faire.

A la fin de l'intéressante brochure publiée par l'Union suisse des Arts et Métiers sur le choix d'une profession, se trouvent quelques conseils pratiques que nous croyons devoir transmettre ici :

« Si tu te trouves dans le cas de choisir un patron d'apprentissage, suis les conseils suivants :

Renseigne-toi sur son caractère, sur les connaissances qu'il a de son métier, sur sa vie de famille.

Renseigne-toi sur le genre de sa clientèle : tâche d'apprendre s'il a toujours de l'ouvrage, et si les installations dont il dispose (machines, outils), répondent aux exigences actuelles ; si l'apprenti sera aussi astreint au travail abrutissant des machines, et si les machines sont pourvues des appareils de sûreté nécessaires pour prévenir les accidents.

Renseigne-toi pour savoir si le patron s'occupe lui-même personnellement de l'apprenti, ou s'il le confie tout au moins à un ouvrier habile et poli. Tâche d'apprendre si le maître d'apprentissage facilite à ses apprentis la fréquentation des cours de dessin, écoles industrielles ou complémentaires, ou éventuellement s'il les en détourne.

Informe-toi pour savoir si les apprentis précédents, sortis de cet atelier, ont pu passer leur examen d'apprentissage, et si le patron est favorable à cette institution. En tout cas, fais de cet examen, à la fin de l'apprentissage, une condition absolue de l'entrée dans l'atelier.

Renseigne-toi pour savoir si la durée de l'apprentissage que fixe le patron est bien en rapport avec le règlement sur les examens d'apprentis élaboré par l'Union suisse des Arts et Métiers, et si conséquemment l'apprenti, à la fin de son temps, pourra être admis aux examens. Prends garde de ne pas te laisser convaincre qu'un apprentissage plus court est suffisant.

Tâche de savoir si les apprentis précédents avaient une nourriture saine et suffisante, un lit propre et, en général, s'ils étaient bien et humainement traités.

Renseigne-toi sur les heures du travail et si les apprentis sont astreints au travail le dimanche.

Si tu es enfin fixé, conclus, par écrit, un contrat avec le

patron, et sers-toi pour cela du formulaire-type obligatoire dans ton canton. »

Voilà, nous semble-t-il, une ligne de conduite nettement tracée aux parents dont les enfants sont toujours arrivés à l'heure importante du choix d'une profession et d'un patron. Du reste, une institution éminemment utile est venue faciliter la tâche des apprentis et des patrons dans ce domaine-là, c'est le Bureau de placement des apprentis. L'Office rédige un Bulletin de placement, et le fait publier par la Fédération suisse pour la protection des apprentis.

Cette publication a paru en 22 numéros à 170 exemplaires. 88 patrons fribourgeois et 15 jeunes gens y ont eu recours. Ce bulletin de placement est envoyé à 21 patronages d'apprentis de la Suisse, et à 67 commissions d'apprentissage, greffes de prud'hommes, orphelinats, etc. Pour l'ensemble de la Suisse, 558 patrons se sont servis du Bulletin en 1904. Ce Bulletin publie gratuitement les offres et demandes de places qui lui sont transmises par les membres de la Fédération. Les patrons qui demandent des apprentis, les parents et les tuteurs qui cherchent des places pour leurs enfants n'ont qu'à s'adresser au patronage.

IV. Devoirs des patrons et des apprentis.

a) *Obligations du patron.*

La religion chrétienne enseigne au patron qu'il est pour ainsi dire le père de l'apprenti, le frère de l'ouvrier; qu'il doit les aider à supporter leurs charges respectives; qu'il peut tirer profit de ses capitaux, mais non saisir avidement et parcimonieusement ses bénéfices sans se retourner à droite ni à gauche pour ne pas voir les souffrances de ses semblables; qu'il doit rémunérer le travail avec équité et non à proportion des offres et des demandes; qu'il doit associer l'éducation professionnelle avec l'éducation morale et personnelle; qu'il ne doit pas traiter l'homme de marchandise et de machine, mais qu'il doit en respecter la dignité, la santé, l'âge, la famille, les croyances, qu'il ne doit pas sacrifier les grands principes moraux et religieux ni à l'avidité de l'intérêt, ni à la pusillanimité du respect humain.

Quand existe chez le patron, nous ne disons pas l'abnégation inspirée par la religion chrétienne, mais tout simplement une certaine bonté naturelle qui le porte à se préoccuper du bien être moral et matériel de l'apprenti, du futur ouvrier, malgré toutes les excitations de l'esprit de liberté égoïste, ce dernier se dérobera difficilement à l'influence salutaire qu'acquiert tou-

jours avec le temps un supérieur animé de condescendance et de sentiments bienveillants. Mais l'action d'état, du directeur d'atelier, du propriétaire d'usine, ne sera vraiment fructueuse que s'il se montre ouvertement chrétien, dans la vie industrielle comme dans la vie privée. L'apprenti, malgré de fâcheuses dispositions peut-être, se soustraira avec peine à l'empire moral de cet homme près de qui s'écoulent plusieurs années de sa vie, qui, tout en étant son chef hiérarchique, le traite en fils, et fait de l'amélioration de sa situation sa grande préoccupation. Le voyant désintéressé, il ne refusera point de parti-pris ses conseils et ne tardera pas à se vouer tout entier à sa tâche et à se donner sincèrement à lui. L'histoire des ateliers où s'exerce l'apostolat chrétien du patron ne laisse à cet égard aucun doute.

Au point de vue religieux, le patron ne portera aucune entrave à l'accomplissement des devoirs de l'apprenti, à teneur de l'art. 32 de la loi de 1895.

La moralité de l'apprenti sera toujours en proportion de ses convictions religieuses. Or, pour conserver cette moralité, il faut des soins particuliers, surtout pour le patron de la grande industrie. Il faut en tout premier lieu assurer dans l'atelier la liberté du bien. Toutes les études faites jusqu'ici sur les classes ouvrières attestent la tyrannie qu'exercent la corruption et l'impiété dans les ateliers à grandes agglomérations de travailleurs de tout âge et de toutes conditions. La séparation des sexes, les précautions à prendre pour le moment de la sortie du personnel, la répression énergique des discours licencieux et de toutes les manifestations inconvenantes, l'interdiction de la circulation dans les ateliers d'écrits impies et immoraux, tels sont les principaux devoirs que s'imposera tout patron vraiment soucieux de ses intérêts. Mettre entre les mains des jeunes ouvriers de bons livres, des publications morales en même temps qu'utiles et attrayantes, est toujours une œuvre des plus fécondes. Le patron apportera aussi un soin scrupuleux au choix des surveillants de l'usine. Dans tous les soins qu'il donnera à la moralité de l'apprenti, le patron fera en sorte de toujours unir à la charité la plus affectueuse une juste sévérité et une constante fermeté. Ici se place le bon conseil qui prévient la faute, l'admonition qui la corrige ou en arrête les progrès, la récompense pour le bien, l'encouragement à rester dans la bonne voie, mais aussi le châtiment pour le mal perpétré avec advertance et insistance ; telles sont les règles qui doivent être les fondements solides de toute autorité morale. Toutes les législations exigent que le patron se conduise en bon père de famille, surveille la conduite et les mœurs

de l'apprenti soit à la maison, soit au dehors, et avertisse ses parents des fautes graves qu'il pourrait commettre ou des penchants vicieux qu'il pourrait manifester. Il doit aussi les prévenir sans retard en cas de maladie, d'absence ou de tout fait de nature à motiver leur intervention. Il n'emploiera l'apprenti, sauf convention contraire, qu'aux travaux et services concernant sa profession. Il ne l'emploiera jamais à ceux qui seraient insalubres et au-dessus de ses forces. Il est interdit au maître de prolonger la durée du travail effectif au-delà des heures prévues.

Dans notre canton, le Grand Conseil a compris que c'était une noble tâche pour le législateur de s'occuper avec sollicitude de ces nombreux apprentis, la plupart à peine sortis de l'enfance et que la pauvreté de leurs familles, comme les nécessités de leur avenir, obligent de s'éloigner de leurs foyers au moment le plus critique de leur vie. Il a étudié avec un grand soin le sort des travailleurs, pénétré qu'il était du haut intérêt qui devait être porté à ces jeunes générations souvent privées des secours de la fortune, des soins matériels et moraux de leurs familles. Des règles précises, des principes clairs et nettement formulés qui puissent servir de base et de garantie aux conventions privées, ont été jugés d'autant plus nécessaires que l'une des parties contractantes est presque toujours incapable de stipuler par elle-même. A l'âge habituel où il traite avec le maître chargé de guider ses premiers pas dans la carrière du travail, l'apprenti ne sait ni comprendre ni défendre ses intérêts. La loi fribourgeoise élaborée en 1895, contient tout ce qu'il faut pour assurer, d'abord un bon recrutement des maîtres d'apprentissage, puis, pour régler les obligations et les devoirs réciproques du maître et de l'apprenti.

En Allemagne, le patron doit jouir de tous ses droits civils, être âgé de 24 ans et avoir accompli trois années d'apprentissage dans le métier. En Autriche, la loi exige de grandes capacités professionnelles, et déclare incapables d'avoir des apprentis les personnes condamnées pour crime ou délit contre la morale. A Genève, sont déclarés incapables, les patrons condamnés également pour crime, violation de leurs devoirs de famille ou attentats aux mœurs; dans le canton de Vaud, les patrons privés de leurs droits civiques. Notre loi déclare déchu du droit de recevoir des apprentis mineurs : 1^o Les personnes qui ont subi une condamnation pour crime, délit contre les mœurs ou l'une des infractions prévues aux art. 372, 384, 385 du Code pénal ; 2^o Les personnes privées de l'exercice totale ou partielle de l'autorité paternelle.

b) *Du contrat d'apprentissage.*

Avant l'entrée en apprentissage, un contrat en due forme doit régler tous les détails de ce temps d'étude. Ni le patron, ni l'apprenti ne peuvent compter sur des promesses ou des clauses verbales, qui n'ont d'ailleurs aucune force de loi ; il faut donc une convention écrite où tout est spécifié et déterminé d'avance ; la loi prononce en cas de contestation. De cette façon, les droits des deux parties contractantes sont pleinement sauvegardés. Le principal avantage du contrat est qu'il offre une sécurité plus grande pour que l'enfant finisse son apprentissage ; aussi, faut-il en convaincre les parents. Du reste, toutes les législations l'ont rendu obligatoire, et ont adopté des modèles-types, à la disposition des intéressés, et déposés, chez nous, au Musée industriel ou à l'Office central des Apprentissages.

L'art. 22 du Règlement d'exécution de la loi de 1895, prévoit une juste indemnité pour toute rupture illégitime du contrat. Les patrons ne doivent pas prendre des apprentis non régulièrement libérés avec le patron précédent. Il est évident que l'apprenti qui ne finit pas son apprentissage là où il l'a commencé devient rarement un bon ouvrier ; on peut dire sans crainte que celui-là sera un fruit sec et un parasite de la profession.

c) *Devoirs des apprentis.*

Si de nombreux et impérieux devoirs incombent au patron vis-à-vis de l'apprenti, celui-ci n'en a pas moins à l'égard de son maître. La première obligation morale de l'apprenti est l'obéissance. Malheureusement, nous vivons à une époque où toute autorité est contestée. La famille et l'atelier se sentent menacés par les prétentions anarchiques qui ébranlent l'Etat, et qui finiraient, si elles pouvaient triompher, par le désagréger et le dissoudre. Quelle différence entre l'atelier moderne et l'atelier d'autrefois ! Jadis, le patron exerçait son autorité en vertu du même commandement par lequel Dieu investit le père de la puissance ; l'affection et la confiance réciproques tempéraient ce que le droit du maître porte en lui-même de rigoureux. Sous ce régime, que Dieu pénétrait partout, on rencontrait rarement les prétentions irritées et intraitables de l'intérêt individuel et du droit strict, qui répandent les défiances et les animosités dans des relations où tout devrait être entente bienveillante et concours cordial. L'atelier, travaillé par les cupidités et les exigences révolutionnaires, a perdu son principe de vie pacifique et de féconde activité. C'est à la Révolution que nous devons les préjugés stupides de l'ou-

vrier à l'égard du patron. La Révolution voit dans le patron l'ennemi né de l'ouvrier. Si l'on en croit les théoriciens de la démocratie contemporaine, tout ce que gagne le patron est prélevé sur la substance du travailleur.

Pour que la hiérarchie industrielle ne soit point détruite, pour que l'ordre et l'harmonie règnent dans le travail, il faut que le patron ait le droit de commander et que l'apprenti se fasse un devoir d'obéir. C'est ce que ne veulent pas comprendre certains ouvriers socialistes aux idées soi-disant avancées et progressistes, qui voient un ennemi dans tout patron, et un mouchard dans tout apprenti soumis à son maître.

L'apprenti sera obéissant et respectueux vis-à-vis du patron, dit l'art. 11 du Contrat usité dans notre canton. Le manque de constance dans l'apprentissage provient en grande partie du manque de soumission. Tout le monde veut commander; cette tendance perniciense se fait surtout sentir chez nos jeunes gens.

L'obéissance entraîne après elle la politesse qui doit régner dans l'atelier aussi bien que partout ailleurs. L'apprenti inconvenant, se rebiffant à la moindre observation, n'a pas de bienveillance et de bons conseils à attendre d'un maître avec lequel il n'est pas ce qu'il doit être, partant, il n'apprendra pas à bien travailler et gâtera son apprentissage.

Pour que l'apprenti devienne un excellent ouvrier, des conditions physiques, intellectuelles et morales sont nécessaires.

Les conditions physiques sont la santé et la force. Si ces biens précieux ne sont pas absolument dans notre dépendance, il nous est possible, cependant, de fortifier, d'accroître ce que la nature nous a fourni par l'observation des règles de l'hygiène et de la tempérance. Or, c'est là ce que la jeunesse dédaigne le plus. L'alcool, le tabac, remplacent à notre époque les bêtes fauves des temps anciens, et font plus de ravages dans l'humanité que n'en exerçaient jadis les animaux féroces. Souvent, les inspecteurs d'apprentissage, examinateurs ou patrons, ont été scandalisés de voir des apprentis user de la cigarette pendant le travail, et certains de ces jeunes gens, pour la rouler, laisser refroidir le fer sur l'enclume. Oh! quel acte de haute virilité! Comme on se croit grand homme quand on s'assied, la casquette sur l'oreille, cigarette à la bouche, en face d'un verre d'absinthe, devant la porte d'un café!!! Que l'apprenti ne se laisse pas aller à cette vanité malsaine; qu'il soit sobre, rangé, tempérant, s'il veut conserver sa santé et son énergie physique.

Les conditions intellectuelles résident dans la connaissance aussi parfaite que possible des exigences du métier, des qualités, des matériaux à employer, des ressources à tirer des

outils, et dans la dextérité qui est le moyen intelligent d'en tirer le meilleur parti en gagnant du temps et en réduisant la fatigue. Pour arriver à ce résultat, ce qui est indispensable c'est le travail et la constance dans le travail : travail du corps sans doute, mais aussi de l'esprit, car il n'est pas de tâche si simple soit-elle, qui, pour être allégée et rendue facile, ne réclame pas des connaissances intellectuelles. Parfois, ce ne sont pas les apprentis les plus intelligents qui réussissent, mais bien les plus persévérants et les plus laborieux. L'effort continu d'un sujet ordinaire ou même médiocre entre en ligne de compte au même titre que les succès faciles d'un esprit plus brillant, et ce n'est que justice, car ce dont il faut faire ressortir le prix et encourager le développement chez l'apprenti, c'est l'habitude du travail assidu, de l'effort, de l'initiative personnelle. Ces qualités-là ne périssent pas ; elles se fortifient au contraire avec le temps, et celui qui les possède est mieux armé pour l'existence que celui qui se fie uniquement à son intelligence. Que l'apprenti ne néglige donc aucune occasion de s'instruire pratiquement et théoriquement de sa profession, par la lecture d'ouvrages spéciaux s'y rapportant directement, en prenant des notes, en collectionnant des modèles se rattachant à son métier, en fréquentant régulièrement les cours professionnels et complémentaires de la localité où il se trouve. Il emploiera ainsi son temps de loisir noblement, utilement pour lui-même et pour les autres ; cela vaut certes bien mieux que de courir les estaminets borgnes, où il risque de s'enliser jusqu'au cou dans un borbier empoisonné.

Les conditions physiques et intellectuelles que nous venons de signaler ne peuvent être remplies qu'à l'aide des conditions morales. Sobriété, tempérance, travail, sont des efforts moraux. Qu'est-ce à dire sinon que la moralité est la condition essentielle pour atteindre le but proposé par l'apprenti qui est de gagner sa vie plus tard. Le métier qu'il exercera est une fonction de relation, un acte social qui le mettra en contact avec une foule d'autres hommes ; il faut qu'il se prépare dès l'apprentissage à apporter dans la vie industrielle qui sera son partage les qualités solides qui constituent l'honnête homme et le bon citoyen.

Si l'apprenti trompe son maître sur la qualité ou la quantité de ses façons, s'il le contrecarre dans ses entreprises par manque de complaisance, défaut d'empressement, s'il met de la mauvaise grâce à le satisfaire, s'il pratique à son égard le mensonge, la dissimulation, la fourberie, la propension à l'aigreur, à l'envie, le patron l'emploiera sans doute tant qu'il lui sera nécessaire, mais fût-il le plus habile des apprentis, il

se débarrassera de lui le plus tôt qu'il pourra. Sa mauvaise réputation le suivra partout; un premier déplacement sera suivi de beaucoup d'autres; il sera toujours le dernier pris et le premier renvoyé.

Par contre, un apprenti bon travailleur, à compréhension lente et pénible, mais rachetant cette défaveur par la soumission; la franchise, l'ordre dans l'atelier, l'économie en toutes choses, le dévouement, la résignation à une condition modeste, par la politesse et l'affabilité des manières, sera certainement l'objet des soins les plus attentifs de la part d'un bon maître; une affection réciproque scellera leurs rapports quotidiens et laissera une empreinte durable sur le jeune apprenti.

V. Devoirs des autorités administratives cantonales et communales touchant la surveillance des apprentis.

Dans l'état actuel de l'existence nationale, où les fonctions de l'organisme social sont de plus en plus assurées par l'action de l'Etat, au lieu de l'être par celle des particuliers, il est indéniable qu'il y a une amélioration très sensible dans les conditions de développement physique, intellectuel et professionnel de l'enfance ouvrière.

Si l'on compare la situation industrielle qu'occupait le canton de Fribourg il y a vingt-cinq ou trente ans, à celle dont il jouit maintenant, on est forcé de reconnaître qu'un grand progrès a été accompli au prix de nombreux sacrifices sans doute, mais les sacrifices sont nécessaires quand il s'agit de l'avenir économique de tout un peuple.

Cette situation réjouissante, en rapport avec les besoins de nos populations et de nos intérêts à tous, nous la devons en grande partie à la sollicitude, au zèle et à la prévoyance de nos autorités cantonales qui ont compris de bonne heure l'importance qu'il y avait de remédier le plus tôt possible, par une sage législation à la baisse continue des métiers et à l'affaiblissement de la vie industrielle.

L'organisation actuelle des apprentissages n'a pas été l'œuvre d'un jour; elle est le résultat fécond de patientes études et d'actives recherches dans le domaine des faits et de l'expérience. Il convient donc de rappeler brièvement ici comment on s'y est pris chez nous pour arriver à l'ordre de choses établi ces dernières années.

En 1889, la Société des Arts et Métiers, qui venait d'être fondée, organisa à la Grenette une exposition de travaux d'apprentis de la ville de Zurich. Le public fut bientôt convaincu

par cette démonstration de l'utilité des examens d'apprentis, et la Société des Arts et Métiers, se mettant à l'œuvre sans plus tarder, put organiser, en 1890, ses premiers examens qui furent suivis du coup par 45 apprentis, et à la suite desquels les experts présentèrent plusieurs judicieuses observations.

En 1891, la Société des Arts et Métiers institua un Fonds cantonal des apprentissages. La commune de Corminbœuf donna 10 francs, celle de Vuadens, 50 francs ; de nombreuses communes envoient des félicitations aux initiateurs de l'œuvre. On donnait, à cette époque, comme prime aux apprentis diplômés des objets utiles : outils, ouvrages avec planches se rapportant à la profession de l'apprenti. Les observations de Messieurs les experts portèrent surtout sur la nécessité d'un bon enseignement du dessin professionnel, sur la prolongation de la durée de l'apprentissage, sur l'organisation de l'examen pratique et de l'examen scolaire des apprentis ; les experts expriment aussi le vœu que les Administrations des Fonds pies ainsi que les autorités communales ne négligent rien pour assurer un bon placement de leurs apprentis. Comme conclusion à ces examens de 1892, la Société des Arts et Métiers adressa à la Direction de l'Intérieur un projet de loi sur les apprentissages. La même année, une exposition industrielle cantonale eut lieu, à la suite de laquelle le jury signala l'insuffisance de l'enseignement professionnel.

En 1893, les experts invitent les patrons à s'attacher d'une manière spéciale à expliquer à leurs apprentis le pourquoi des choses ; ils insistent sur ce point qu'il y a lieu d'établir dans chaque commune une surveillance régulière des apprentis pendant toute la durée de l'apprentissage ; ils demandent à la Direction de l'Intérieur de ne plus accepter aux cours de maréchalerie des jeunes gens non munis de leur diplôme de fin d'apprentissage ; ils demandent, en outre, à la ville de Fribourg de rechercher le moyen de faire apprendre des métiers aux enfants de la population pauvre de la ville ; au besoin, de diminuer les secours à des ménages indigents dont les enfants demeurent à la maison, au lieu d'apprendre un état.

En 1894, la Direction de l'Instruction publique, désireuse de relever l'enseignement du dessin à l'école primaire, ouvrit à Hauterive un cours de dessin donné par M. Martin, professeur à l'Ecole professionnelle de Genève.

En 1895, pendant la période d'examens fut discutée la loi sur les apprentissages ; l'exposition des travaux d'apprentis ne contribue pas peu à attirer sur toute la question la sympathie du Grand Conseil. La même année, la Société des Ingénieurs et des Architectes, et le conseil communal de Fribourg, d'un

commun accord, chargeaient le Musée industriel de la réorganisation des cours professionnels. Cette année est encore marquée par l'arrivée à Fribourg des professeurs appelés pour l'Ecole des Métiers, devenue plus tard le Technicum.

En 1897, M. Boos-Jegher signale que notre canton a été le premier qui ait introduit l'obligation de l'enseignement professionnel dans les ateliers.

Le 13 octobre 1900, le Conseil d'Etat adoptait le Règlement d'exécution de la loi de 1895. Bientôt après, la Commission de l'Office des apprentissages, désignait, comme inspecteur cantonal, le Directeur du Musée industriel.

Le 8 janvier 1901, la Direction de l'Intérieur adressait à toutes les communes du canton une circulaire leur rappelant les dispositions de la loi de 1895 et du Règlement issu de cette loi.

Aujourd'hui, l'Office central des Apprentissages a pris une grande extension ; il a la surveillance des cours professionnels dans tout le canton. Il a été détaché du Musée industriel, par décision de la Commission, le 10 mars 1904.

Surveillance des apprentis.

Il convient, en tout premier lieu, de rappeler le texte de la loi à cet égard.

ART. 13. — Les apprentis sont placés, dans chaque localité, sous la surveillance de l'autorité communale. Cette surveillance peut aussi être exercée par une Société de patronage autorisée par le Conseil d'Etat, lequel prend d'ailleurs toutes les mesures que comporte le même but.

ART. 14. — La surveillance des apprentis comprend l'obligation de veiller à la stricte observation des dispositions du contrat, de visiter les apprentis dans les ateliers où ils travaillent, et de contrôler la marche de l'apprentissage.

ART. 15. — Si des infractions viennent à être constatées, elles sont signalées aux parents ou au tuteur de l'apprenti, ou à la commune qui l'a placé, ainsi qu'au préfet, s'il y a lieu.

ART. 16. — Le préfet retire d'office les apprentis placés chez un patron qui se trouve déchu du droit de recevoir des apprentis mineurs. Il peut, en outre, sur le préavis de la Société du patronage autorisée, ou à son défaut, de l'autorité communale, retirer l'apprenti confié au patron qui ne possède pas une connaissance suffisante de son état, s'adonne à la boisson, délaisse l'atelier, néglige la surveillance et compromet l'éducation professionnelle et l'avenir de l'apprenti.

Il y a droit de recours au Conseil d'Etat contre la décision du préfet. Ce recours doit être intenté dans les vingt jours dès la communication de la décision du préfet.

Voilà, certes, des dispositions très sages, capables assurément de rassurer les parents, les tuteurs et les communes. Là, ne se bornera pas toutefois la sollicitude des autorités communales. Aujourd'hui, les patrons qui veulent bien prendre comme apprentis les enfants orphelins ou moralement abandonnés, et qui consentent à les loger et à les nourrir sont une exception. Les autorités communales prévoyantes et soucieuses des intérêts municipaux ne négligeront donc rien pour mettre en apprentissage cette catégorie d'enfants, qui n'est pas loin de diminuer. On retirerait ainsi de la misère et du vagabondage, ces enfants dénués de tout dès leur premier pas dans la vie, sans soutien, entourés de mauvais exemples, mal nourris, rebutés de tous. On en ferait des hommes robustes, de bons ouvriers, et des citoyens utiles à leur pays. Les sacrifices pécuniaires que s'imposent les communes, en pareils cas, ne seront pas perdus ; leurs finances ne s'en trouveront que mieux plus tard. N'est-ce pas là un service communal aussi important que de faire d'avantageuses adjudications dans la question des biens communaux ?

La protection des apprentis ne peut être exercée en grand et de haut. Il faut des groupes limités, voyant de près le jeune ouvrier, le suivant dans son travail comme dans sa conduite, exerçant, en un mot, dans le sens le plus élevé du terme, ce patronage sans lequel il n'y a pour l'enfant ni progrès, ni éducation.

Les sociétés de patronage n'ont pas encore atteint chez nous, le développement que beaucoup d'entre elles ont acquis en France. L'art. 25 de la loi française du 2 novembre 1892, prévoit l'institution dans chaque département de comités de patronage ayant pour objet : 1^o La protection des apprentis et des enfants. 2^o Le développement de leur instruction professionnelle. Leur but est de continuer à l'enfant arrivé à l'âge de scolarité, cette protection dont l'école maternelle, l'école enfantine, l'école primaire proprement dite, n'avait cessé de l'entourer jusqu'au jour de son entrée en apprentissage, cette première étape dans la vie du futur ouvrier, où on ne saurait trop le répéter, suivant la direction qui lui aura été donnée, le reste de son existence sera marquée d'une empreinte ineffaçable, bonne ou mauvaise, féconde ou stérile, pour lui, comme pour la société elle-même. En protégeant moralement l'enfance au début de son apprentissage, on assure au pays un accroissement de richesse.

Tirer le jeune apprenti de l'isolement souvent dangereux dans lequel il se trouve, le faire prospérer au point de vue physique, professionnel et moral, le placer chez un excellent

patron, lui procurer, dans les grandes villes, un lieu de réunion où il peut, pendant une demi-journée, oublier ses fatigues de la semaine, en se livrant avec ses camarades, aux jeux et aux divertissements de son âge, telle est la tâche que s'imposera tout patronage digne de ce beau nom.

Le patronage catholique des apprentis et des jeunes ouvriers, qui existe à Paris, rue Furstenberg, depuis 60 années, reçoit dans les douze maisons qui lui servent de succursales, plus de 2500 apprentis qu'il a placés. Les membres actifs du patronage sont de dévoués ecclésiastiques, des pères de famille, des magistrats, des contre-maitres, de gros industriels. Chaque semaine, les délégués du Comité rendent visite aux différents patrons, s'efforcent d'exciter partout le goût du travail, apaisent les malentendus.

Puis le dimanche, tous les apprentis se trouvent réunis au local de la Société ; ce n'est plus le tête-à-tête de l'atelier, c'est une journée familiale où ils mettent en commun leurs soucis et leurs joies, reçoivent de bons conseils, fréquentent quelques cours destinés à élever leur esprit, prennent des leçons de gymnastique, jouent en plein air, participent à des promenades instructives : visites de musées, d'ateliers, de fabriques, d'expositions ; les apprentis assistent également à des conférences, causeries ou séances de projections. Une bibliothèque est aussi à leur disposition ; ils peuvent là, compléter leur instruction, développer leur sens moral, acquérir le goût de la réflexion et du discernement. En résumé, le patronage s'attache à prémunir les jeunes gens contre les suggestions inquiétantes de l'esprit de dénigrement qui fait tant de victimes, sans leur vanter pour cela la résignation passive qui conduit à la paresse et à l'aumône ; il s'ingénie à former, par la parole et l'exemple, le jugement des apprentis ; car c'est souvent par insuffisance de jugement que les futurs ouvriers se trouvent incapables de distinguer entre les espérances réalisables et les utopies chimériques.

Des récompenses sont décernées aux apprentis qui se sont fait remarquer par leur bonne tenue, leur exactitude et leurs bons procédés envers leurs camarades ; si ces enfants modèles appartiennent à des familles nécessiteuses, le patronage leur vient en aide en leur procurant des vêtements, chaussures, etc.

En Suisse, dans l'une ou l'autre grande ville, il existe aussi des patronages qui se chargent de l'existence d'un home d'apprentis où les jeunes gens qui n'ont pas la pension chez le patron ou les parents, trouvent une bonne nourriture, un logement sain et à bon compte, d'innocentes récréations, ainsi que tous les soins nécessités par leur âge.

L'heureuse influence morale et sociale des patronages est donc incontestable par la sécurité qu'ils offrent aux parents et les bienfaits sur l'éducation qu'ils procurent aux apprentis. La question mérite donc à juste titre d'éveiller l'attention de nos autorités cantonales.

VI. Action de l'instituteur dans la préparation de la jeunesse à la vie industrielle et aux métiers.

L'école primaire doit former « des hommes » ; elle doit selon l'expression quelque peu architecturale d'un poète français, « construire les esprits », c'est-à-dire les rendre aptes à guider les hommes dans les différentes phases de la vie et les seconder efficacement dans la lutte continuelle pour l'existence.

Nous avons démontré, au long et au large, qu'à l'époque actuelle, on ne saurait devenir un travailleur accompli et capable de faire face aux exigences toujours plus compliquées de la vie sans avoir passé par l'école d'un apprentissage sérieusement mené. Or, le futur apprenti sera considérablement aidé dans sa tâche si, dès l'école primaire, il reçoit une instruction appropriée aux diverses connaissances réclamées par le métier qu'il veut apprendre, c'est-à-dire une instruction basée sur l'éducation manuelle, ou tout au moins sur une tendance pratique à imprimer à tout l'enseignement.

Ce que l'école doit surtout développer dans l'homme qu'elle prépare, c'est l'homme lui-même, c'est-à-dire, un cœur, une intelligence, une conscience ; mais il ne faut pas oublier que si le jeune homme doit être un ouvrier des champs ou de l'atelier, la première et la meilleure sauvegarde de sa moralité sera le goût et l'amour du travail qui le fait vivre. L'homme vit bien plus du produit de sa main guidée par son intelligence que de son intelligence seule. L'éducation exclusivement intellectuelle porte l'enfant à dédaigner le travail manuel, auquel il devra pourtant neuf fois sur dix avoir recours pour gagner sa vie. L'école a encore une trop grande tendance à élever les enfants comme s'ils devaient être de petits bourgeois. Tous les efforts que l'on pourrait faire pour remédier à l'apprentissage défectueux, n'aboutiraient qu'à la construction d'un colosse aux pieds d'argile tant que l'école populaire ne préparera pas mieux les élèves pour la vie pratique.

Il y a quelques années, un examen approfondi de notre enseignement public fit naître la conviction qu'il était conçu dans un esprit qui ne tenait pas assez compte des métiers manuels, qu'il manquait son but parce qu'il était trop abstrait, trop théorique et que, se maintenant dans l'atmosphère des

généralités, il négligeait les connaissances indispensables au futur ouvrier. Mais, ce qui apparut plus grave encore, c'est qu'il ne concourait pas d'une façon efficace à former des individualités et à développer chez la jeunesse les qualités d'esprit et de caractère qui permettent d'affronter avec succès les difficultés croissantes qui amènent les conditions modernes de l'existence et du travail.

A l'origine, les industriels qui avaient demandé que l'instruction fut mieux adaptée aux besoins des professions manuelles, n'envisagèrent son influence que par son côté apparent, matériel pour ainsi dire ; ils ne virent que l'absence de connaissances jugées nécessaires. Le côté éducatif, de beaucoup le plus important, leur avait échappé. Les inaptitudes d'esprit, les défauts de caractère ne les frappèrent pas à l'égal de certaines autres constatations. Aussi, firent-ils de l'enseignement professionnel une question de programme et bornèrent-ils son rôle et son action à choisir et à donner aux élèves les principales notions dont la possession est indispensable pour la pratique d'un métier quelconque.

D'autres esprits, se plaçant à un point de vue plus élevé, soutiennent que ce qui fait le bon ouvrier, c'est moins l'instruction que l'énergie de la volonté, la persévérance, l'esprit d'initiative, un faisceau, en un mot, de fortes qualités personnelles. Tout en instruisant, le nouvel enseignement devait chercher par son essence propre à développer, à façonner les facultés du futur industriel. La vie même de l'école, la forme des leçons, la discipline, les rapports de maîtres à élèves, tout cela devait concourir à vivifier, à stimuler et à régler toutes les énergies qui constituent l'individu.

Cette préoccupation doit, en effet, inspirer et animer tout enseignement. Toute acquisition de connaissances peut et doit devenir une cause d'efforts, et, par conséquent, de perfectionnement pour les facultés de l'esprit. L'enseignement professionnel lui-même, bien que créé pour satisfaire à des besoins immédiats, n'atteindra réellement son but qu'à la condition de se conformer à ce principe. Dans l'accomplissement de son programme, il se préoccupera moins de pourvoir le jeune homme d'une somme plus ou moins grande de notions que de développer en lui, à côté des aptitudes spéciales à l'industrie, les qualités générales qui font l'homme d'action et de devoir : l'initiative et l'énergie, le sentiment du beau, du bien et du vrai.

Pour que l'école puisse donner ce qu'on demande d'elle dans la question des apprentissages, comme en tout autre question d'ordre économique, moral ou social, il faudrait qu'elle devienne

plus éducative, car par les méthodes régnantes, elle ne travaille pas encore assez à la formation du caractère et voit trop son rôle dans la communication d'une dose plus ou moins forte de savoir. On ne cesse de répéter qu'enseigner est peu de chose, qu'il faut savoir instruire, c'est-à-dire, préparer le terrain fécond à toutes bonnes semences, rendre l'esprit plus vif, plus ouvert, mais aussi le caractère plus élevé. Il semble bien que tout le monde est d'accord là-dessus, et depuis fort longtemps ; mais il faut se défier de ces belles formules qu'on inscrit, comme dit M. F. Guex, au début de nos programmes comme sur le frontispice de nos monuments. On ne leur accorde cette place d'honneur que pour les reléguer à l'arrière-plan où l'on pourra les invoquer à l'aise sans les appliquer jamais, à la façon des Romains qui défiaient les empereurs quand il s'agissait d'en débarrasser les hommes.

a) *Enseignement de travaux manuels.*

Si l'école primaire veut exercer une influence directe sur l'avenir professionnel de la jeunesse, c'est par l'introduction de l'enseignement des travaux manuels qu'elle y parviendra.

Cette innovation — car chez nous, c'en serait une — n'est que le corollaire du nouveau mode d'enseignement qui met l'élève en contact avec la matière, avec les difficultés qu'il aura à surmonter pour la soumettre à sa volonté, qui met tous ses sens en contribution pour acquérir les connaissances indispensables à son entrée dans la vie industrielle.

Nous avons donc à indiquer le but que poursuit l'enseignement des travaux manuels, à en faire ressortir les avantages multiples, à signaler ce qui a été fait jusqu'à ce jour, et à examiner l'opportunité et la possibilité de leur introduction chez nous.

Le travail manuel à l'école doit constituer un élément éducatif apportant son concours au développement de l'esprit et à la formation du caractère, faisant appel aux forces de l'intelligence, sollicitant les qualités morales, mettant en activité la réflexion, l'observation, le jugement, habituant l'enfant à concevoir la forme de son œuvre, à en déterminer les proportions et les dimensions, à faire acte d'initiative et d'originalité, à rechercher dans son esprit les notions qui peuvent lui servir, à les analyser, à les étudier pour en dégager les éléments immédiatement utilisables, enfin de se montrer actif et persévérant.

Un des principaux points qui militent en faveur des travaux manuels à l'école, est, en effet, ce besoin d'activité, de mouvement que chacun a remarqué chez l'enfant. Observez un

tout jeune garçon ; il tient à la main un jouet. Son plaisir ne sera complet que lorsqu'il l'aura brisé, mutilé, qu'il aura vu enfin un changement de forme. Il hait la stabilité, il cherche de toute manière à donner à la matière une forme nouvelle, à faire quelque emploi des forces que lui a données la nature. Plus avancé en âge, il voudra imiter en petit ce qu'il voit faire en grand : bâtir une maison, arranger des jardins, creuser des canaux, fabriquer un véhicule quelconque, confectionner un meuble, etc. Son activité se manifeste de toutes façons. C'est ce besoin, nécessité naturelle chez tous les enfants en bonne santé, que nous qualifions, souvent bien à tort, d'impatience, de caprices, de maladie de la destruction, de polissonnerie.

Si cette soif impérieuse de mouvement ne trouve l'occasion de se satisfaire en faisant le bien, ils chercheront sûrement une compensation du côté du mal, car « cet âge est sans pitié », a dit La Fontaine ; d'une manière ou d'une autre, il faut que l'enfant agisse. Or, en introduisant les travaux manuels, nous assouvissons cette soif d'activité ; nous endiguons un flot sauvage et destructeur pour le faire servir au bien. L'enfant est imitateur. Rentré à la maison, si ses devoirs ne sont pas trop longs, au lieu d'employer son temps à tourmenter gens et bêtes, il saura à quoi l'utiliser en donnant libre cours à ses instincts innés de transformation.

L'Américain Woodward, un des apôtres de l'éducation manuelle, dit ceci : « Pour qu'un système d'éducation arrive à produire le maximum de vigueur intellectuelle dont l'esprit humain est capable, il faut qu'il développe chez les élèves, en même temps que les facultés de l'âme, celle du *pouvoir pratique*, qu'il leur ouvre les portes du monde contemporain et qu'il les prépare à réussir dans la vie réelle. » Le même Dr Woodward constate d'après l'expérience des faits :

1° Que le travail dans l'éducation manuelle est un aide inappréciable dans le choix d'une carrière.

2° Que l'éducation manuelle élève le degré de perfection des arts mécaniques dans la nation.

3° Qu'elle stimule la faculté d'invention en fournissant des matériaux à l'imagination.

4° Qu'elle augmente pour chaque élève la possibilité de gagner sa vie et de soutenir sa famille.

5° Qu'elle augmente l'efficacité de tous les travaux scolaires en rendant l'école beaucoup plus attrayante et les travaux qu'on y fait beaucoup plus intelligibles.

L'école ne peut donc rester indifférente, et espérer faire du jour au lendemain de ses élèves, jusque là travailleurs de l'esprit, des travailleurs manuels. Des pédagogues éclairés

l'ont compris ; ils ont demandé l'introduction d'un système de travail manuel approprié aux exigences nouvelles et s'harmonisant avec le caractère que l'on reconnaît à l'école primaire. L'atelier scolaire, outre ses avantages multiples au point de vue de l'instruction et de l'éducation, inculque l'amour du travail, le respect pour le travailleur et l'estime pour ses mérites ; il replace les occupations manuelles à la place d'honneur qui doit échoir aux plus nobles des fonctions populaires ; au point de vue utilitaire enfin, il constitue le premier pas dans l'apprentissage d'un métier. Les travaux manuels seront également d'un grand secours à l'instituteur, en le mettant à même de faire une foule d'objets qui rendront son enseignement plus vivant, et partant plus profitable. Ils seront de plus pour lui, comme pour l'enfant, un excellent dérivatif à ses occupations intellectuelles. — Ajoutons que les habitants des campagnes aussi bien que ceux des villes, pourront tirer profit de l'enseignement des travaux manuels à l'école primaire. Familiarisés de bonne heure avec les outils des divers métiers, les cultivateurs feront eux-mêmes une foule de réparations pour lesquelles le temps ou l'importance ne permettent pas l'appel d'un homme de métier. De plus, ils auront l'occasion d'employer agréablement ces journées toujours si longues, pendant lesquelles les intempéries leur interdisent de sortir, à fabriquer ces mille petits riens qu'on ne peut acheter et qui facilitent les travaux agricoles, en donnant du confort à la maison. Beaucoup de campagnards n'ont pas attendu jusqu'à ce jour pour s'occuper de ces travaux ; ils les exécutaient tant bien que mal, ils les exécuteront d'autant mieux en possédant quelques notions et quelque adresse. Personne n'y perdra, pas même les hommes de métier. Celui qui aura appris quelle peine et aussi quelle somme de travail intellectuel exige la confection d'un objet très simple en apparence, ne pourra enlever à l'artisan qui l'a fait l'estime qui lui revient. De plus, il saura distinguer un objet bien fait d'un autre mal fait, et en donner le juste prix, au grand avantage de l'industriel honnête.

Actuellement, les travaux manuels sont introduits dans un grand nombre d'établissements de la Suède, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Angleterre et des Etats-Unis du Nord. Mais, certes, ce résultat n'a pas été obtenu en un jour. De nombreuses difficultés étaient à vaincre ; une opposition systématique à détruire. C'est dire qu'il y a loin de la théorie à la pratique. L'art. 1^{er} de la loi française du 28 mars 1882 compte le travail manuel au nombre des matières obligatoires de l'enseignement ; mais ce vœu, pourtant si précis, formel, demeure à peu près

lettre morte. L'obligation inscrite dans la loi ne se retrouve pas dans le programme des examens pour le certificat d'études. Quoique la plupart des écoles de garçons de la ville de Paris possèdent des ateliers et que certaines d'entre elles ont annexé un atelier du fer à celui du bois, il est non moins vrai que le manque de ressources n'a pas permis aux communes de suivre l'exemple de la capitale. En province, l'atelier scolaire reste depuis vingt-trois ans sur le papier et le législateur semble ne l'avoir mis que par acquit de conscience.

En Suisse, quelques cantons, si ce n'est quelques villes industrielles telles que Genève, Bienne, Saint-Gall, etc., sont entrés résolument dans cette voie et ont rendu l'enseignement manuel obligatoire dans les écoles primaires.

Une Société s'est fondée et, grâce au zèle de ses promoteurs et à l'appui financier de la Confédération, des cours sont donnés chaque année dans le but de préparer les maîtres à l'enseignement gradué, méthodique et raisonné des travaux manuels.

Sans méconnaître les mérites de ces hommes, ni l'excellence de leurs intentions et du but qu'ils poursuivent, on est à se demander s'il est opportun, et surtout s'il est possible d'introduire l'enseignement qu'ils préconisent dans les programmes des écoles primaires de notre canton. En principe, personne ne nie les avantages incontestables qu'offrent les travaux manuels pour la formation professionnelle de la jeunesse, mais ce que chacun reconnaît, c'est qu'il n'est guère facile de concilier cet enseignement qui nécessite beaucoup de temps avec les exigences si nombreuses d'un programme scolaire surchargé et avec les examens fédéraux des recrues. Pour cela, il faudrait une réorganisation, si ce n'est une modification de notre législation scolaire.

L'examen de recrutement, loin de répondre aux nécessités de la vie pratique, empêche les instituteurs de répandre une instruction qui corresponde aux besoins réels de la grande majorité de leurs élèves. Des branches importantes sont presque complètement oubliées parce que les experts ne doivent pas en tenir compte. Tel serait le sort des travaux manuels si jamais on les introduisait parmi les branches obligatoires.

La première des objections à formuler contre cet enseignement est donc la question du temps. Les heures semblent, en effet, trop courtes à celui qui veut parcourir entièrement les matières contenues dans le programme et donner aux branches principales tout le développement et le soin qu'elles réclament. Violenter la nature est une sottise ; on s'écarte du but en

voulant tout enseigner à la fois. Nos écoles ne sauraient être comparées à des basses-cours, et le gavage forcé des élèves produirait des effets désastreux au double point de vue de l'instruction et de l'éducation. Le but de l'école primaire, objecte-t-on encore, n'est pas la préparation directe à un métier ; mais bien plutôt de fournir à l'enfant une culture générale, rudimentaire, il est vrai, mais suffisante cependant pour lui donner la préoccupation de son avenir, attirer son esprit vers les problèmes vitaux de la nation et lui permettre de choisir une carrière en connaissance de cause.

Sans doute, il est agréable, utile même, de savoir manier habilement les outils du menuisier, d'être à même de découper finement du carton, et de monter soi-même quantité d'objets utiles ; mais n'est-ce pas plus utile, plus nécessaire, d'être capable d'établir un reçu, de dresser un compte, de mettre ordre à ses affaires, d'évaluer justement et rapidement le prix des choses, de rédiger une jolie lettre ?

Dans les circonstances actuelles, il s'agit donc de courir au plus pressé, et de laisser aux écoles spéciales le soin de préparer directement les élèves, par un enseignement approprié.

b) *Tendance pratique et professionnelle à donner à l'enseignement.*

Si l'enseignement des travaux manuels n'est pas adopté dans les programmes officiels, par quel moyen l'instituteur pourra-t-il exercer une influence sur le développement des métiers et la vie industrielle ? En donnant une tendance pratique et professionnelle à son enseignement en général, en vouant un soin spécial à certaines branches, et par des conseils particuliers adressés aux élèves et à leurs parents. Il n'est, sans doute, pas venu à la pensée du législateur ni d'aucun pédagogue que nos écoles primaires puissent être transformées en un vaste atelier, sorte de laboratoire industriel, où nos élèves seraient initiés à l'apprentissage de tous les métiers, de toutes les professions. Ce que l'on demande, c'est que l'enseignement primaire ait un caractère, donc une teinte, une direction, une tendance professionnelle accentuée. Il s'agit de rendre l'enfant observateur et travailleur, de développer toutes ses forces et toutes ses qualités ; de le mettre à même de donner un bon essor à ses dispositions naturelles, de le préparer à un apprentissage sérieux qui en fera un artisan habile et un homme de bien.

Mettre en jeu tous les moyens possibles pour inspirer au futur apprenti l'amour des occupations se rattachant à la carrière qu'il embrassera ; développer le goût des jeunes gens pour l'agriculture, les métiers, les arts et les sciences ; leur

démontrer l'attrait, l'agrément que présente le travail dans les diverses professions, lorsque l'on n'est pas assujéti à la routine et qu'on agit par le raisonnement, c'est-à-dire, en se rendant compte du motif pour lequel on fait un travail de telle manière plutôt que de telle autre ; faire connaître à l'enfant le prix du travail manuel, la valeur réelle des objets, ce qu'il faut d'efforts, de fatigues, de sacrifices et d'habileté presque toujours péniblement acquise chez l'ouvrier pour transformer la nature souvent rebelle en instrument de richesse et de civilisation ; inculquer enfin à nos élèves la plus grande somme de connaissances théoriques et pratiques se rapportant aux métiers les plus communs et les plus utiles, voilà ce qu'il faut entendre par le caractère professionnel que nous avons à imprimer à tout notre enseignement.

Loin de nous la prétention d'enseigner les sciences dans toute leur étendue ; il s'agit seulement de placer les fondements et de frayer la route, en d'autres termes de faire naître ou féconder les vocations, en ayant sans cesse devant les yeux la devise : « L'école pour la vie. »

Toutes les branches de l'enseignement peuvent concourir à l'éducation professionnelle de l'enfant et développer en lui les données générales qu'il importe de posséder et qui devront être plus tard mises en pratique. Nous les passerons successivement en revue en les classant autant que possible d'après l'ordre de leur importance concernant la question qui fait l'objet de notre étude.

Le dessin nous paraît être la première branche qui puisse former le goût professionnel de nos élèves. Il est regrettable que nous n'ayons pas une méthode fixée, imposée par la Commission des études, ainsi qu'un programme ; l'instituteur n'a pas reçu une formation *ad hoc*. Trop souvent, le dessin à l'école est la copie de modèles vieux de trente ans. L'élève entasse des lignes qui, à un moment donné, représentent un vase, une cruche quelconque, un objet qu'il n'a jamais vu, un outil qu'il n'a jamais palpé. Il faut faire dessiner à l'écolier ce qu'il a compris, ce qu'il voit, ce qui lui sera utile dans la vie. Le dessin doit être l'auxiliaire de toutes les branches du programme, mais surtout du calcul, de la géométrie, des leçons de choses.

Que l'élève sache représenter les différents outils dont il se servira plus tard ; qu'il apprenne à se servir d'une échelle, afin de voir clair dans le plan que lui présenteront le maçon, le charpentier appelés à construire pour son compte ; qu'il sache s'orienter dans un folio du plan cadastral, employer les différentes échelles, aux fins de retrouver une borne, une surface.

La projection d'objets simples dévoilera chez maints élèves des dispositions particulières à certains métiers. Le dessin de fleurs avec couleur, l'ornementation d'une figure développeront chez la jeune fille le goût du beau, l'idée d'orner, de broder.

En reproduisant à l'échelle certains développements de solides, le croquis-côté, la coupe de tel objet, nos jeunes intelligences se perfectionneront d'abord en calcul-géométrie, se rendront mieux compte des difficultés que rencontre l'ouvrier.

Une seconde branche qui peut éveiller chez les élèves le goût pour les occupations manuelles, c'est la *lecture* : lectures faites en classe d'abord, puis lectures particulières à domicile. Certains chapitres de nos manuels de lecture peuvent très utilement être mis à profit dans ce but. Déjà dans le degré inférieur se trouvent quelques chapitres propres à donner les premières idées.

Dans le degré moyen, un certain nombre de chapitres se rapportent soit au travail, soit aux métiers et à l'industrie. Exemples : Les métiers, les industries de Fribourg au XV^{me} siècle, le tressage des pailles, le menuisier Alfred Kopf, etc.

Le degré supérieur nous offre à son tour sous le titre de lectures scientifiques et de connaissances usuelles un bon nombre de chapitres qui peuvent fournir des renseignements très utiles aux élèves au point de vue qui nous occupe. Mais ces matières sont-elles suffisantes pour former la base d'un enseignement à tendance vraiment professionnelle ? S'est-on bien pénétré en élaborant nos manuels de lecture de cette maxime déjà citée plus haut et qui sert de guide aux éducateurs belges : « L'école pour la vie » ?

Chacun aimerait trouver dans ces livres une partie consacrée spécialement aux métiers et aux principales industries. L'élève verrait successivement défiler le boulanger devant son four, le menuisier près de son établi, le charpentier, le maçon dans une maison en construction, le forgeron frappant sur l'enclume, le jardinier taillant ses arbres, etc. Quels charmants tableaux constitueraient ces chapitres ! Il s'en dégagerait naturellement un enseignement qui ne manquerait pas de porter d'heureux fruits. Quant aux industries, le deuxième degré ne saurait entrer dans les détails sans s'élever au-dessus du niveau des élèves. C'est pourquoi ces matières seraient traitées plus particulièrement dans le degré supérieur où l'on pourrait aborder d'une manière très simple le côté technique, en donnant quelques détails sur les outils, les machines, les installations qu'exige telle industrie, telle profession. On y ajouterait des renseignements propres à guider l'enfant dans le choix de sa carrière ; on parlerait des avantages, des inconvénients, des

dangers que présentent les principaux métiers, des connaissances qu'ils nécessitent, de l'importance d'un bon apprentissage, des devoirs des apprentis, etc. Parmi les industries, celles qui sont implantées dans notre canton viendraient en premier rang ; une vue de l'établissement accompagnerait le chapitre. L'étude de ces leçons serait l'occasion naturelle d'une promenade scolaire ayant pour but la visite de l'usine ou de l'atelier. Des tableaux, des échantillons déposés au musée scolaire seraient d'une grande utilité. Nul doute que les leçons données dans de pareilles conditions ne soient très intéressantes. L'esprit des élèves se trouverait ainsi peu à peu attiré vers les métiers par une espèce de suggestion lente ; les conseils et les explications du maître aidant, peu de nos élèves arriveraient à l'âge de l'émancipation sans avoir réfléchi à leur avenir, sans savoir quelle voie suivre, prêts à prendre la première occupation qui se présentera pour l'abandonner à la première occasion.

Des lectures particulières faites à domicile seraient d'une grande utilité et compléteraient les connaissances acquises en classe. Il faut avouer que le choix de livres appropriés à l'âge et au goût des élèves est chose difficile et exige de nombreuses recherches. Peu d'ouvrages intéressants se rapportant aux métiers ont été écrits pour des élèves d'école primaire. Pourquoi cette lacune ? Parce que jusqu'à ce jour, ces livres étaient peu demandés et les auteurs qui désirent assurer un écoulement rapide à leurs œuvres, n'ont pas orienté leurs efforts vers un but trop peu apprécié. Verrons-nous apparaître un jour un second Jules Verne pour populariser les métiers et les industries, à l'instar de ce que cet écrivain a fait pour les sciences ? Nous le désirons vivement et nous lui souhaiterions la même vogue parmi la jeunesse.

Le calcul est, au point de vue professionnel, la branche qui a peut-être la plus grande importance. Quand on constate combien peu d'élèves se rendent compte des règles qui président aux opérations fondamentales de l'arithmétique, on est forcé de reconnaître que souvent l'enseignement en est donné machinalement et repose exclusivement sur la mémoire, au lieu d'avoir pour base l'intuition. Par l'intuition, l'élève se rendra un compte exact des quatre opérations qui ne sont en définitive qu'une composition et une décomposition mécanique des nombres. Le maître donnera au calcul un caractère professionnel en choisissant des problèmes tirés de la vie pratique.

Le calcul doit être considéré comme un moyen général d'instruction, car il fortifie l'intelligence et exerce le jugement. Quelle est la profession dans laquelle le calcul n'est pas nécessaire ? Celui qui sait calculer sait acquérir et conserver ce

qu'il a acquis. Le prix de revient des objets, le prix de vente, le tant pour cent, les règles d'intérêt, l'évaluation des surfaces et des volumes, le système métrique, voilà les principales sources d'où seront tirés la plupart des problèmes à résoudre à l'école primaire.

La comptabilité est le complément de l'enseignement du calcul. Elle apprend l'ordre en tout premier lieu. Tout maître d'état, tout industriel, tout ménage doit avoir sa comptabilité clairement établie. Il y a donc lieu de ne pas reléguer à l'arrière plan l'étude de cette branche. Est-il besoin d'en démontrer l'absolue nécessité? Que devient un artisan qui ne sait établir une note, rédiger un reçu, inscrire ses recettes et ses dépenses, en faire la balance, et terminer l'année par un inventaire qui lui fera connaître l'état de ses affaires? La ruine, compagne assidue du désordre, sera bientôt l'hôte de sa maison. Les examens annuels de fin d'apprentissage prouvent que certains jeunes gens ignorent complètement les premiers rudiments de la comptabilité!

Les leçons de choses sont aussi un moyen très efficace de faire connaître aux enfants les divers métiers; la description d'un objet offre à l'instituteur une excellente occasion de leur en parler très familièrement.

Instruisons nos élèves par la vue des objets eux-mêmes. Les yeux sont tout puissants sur l'âme; le vrai moyen d'agir sur l'esprit est de parler aux sens. La faculté d'observer et de parler dont l'enfant est doué par la nature s'exerce d'abord sur des objets qu'il peut voir, toucher, palper; il apprend ainsi à les nommer, à distinguer les parties qui les constituent, leur nombre, leurs qualités, leur emploi, leur utilité; il se construit peu à peu pour son usage les éléments d'une géométrie sensible, parfaitement adaptée à sa force de conception et à laquelle s'associe l'exercice du dessin.

La géographie sera enseignée dans un but pratique et professionnel en attirant l'attention sur la richesse de tel ou tel pays: richesse végétale par tous les produits qu'on peut retirer du sol, grâce à une administration économe et intelligente, richesse minérale au point de vue de la métallurgie, des divers combustibles fournissant la vie aux moteurs de tous genres.

Il ne s'agit pas de distribuer de la science pure, ni même de de la science filtrée aux enfants qui reçoivent les premières notions de géographie. Leur donner dans une forme simple et attrayante les connaissances fondamentales, nous voulons dire celle-là seulement qui sont comme l'introduction à la science elles-mêmes. Abandonnons une bonne fois le point de vue tra-

ditionnel et routinier pour considérer dans son esprit et ses tendances véritables la science géographique. Personne ne niera que tout jeune Suisse soit obligé de savoir que son pays se divise en 22 cantons, que telles ou telles villes en sont les chefs-lieux administratifs. Mais que les leçons de géographie ne se passent pas tout entières à dénombrer les localités d'un canton ou d'un district, à en détailler jusqu'aux hameaux, à dire à la volée les noms obscurs des moindres ruisselets d'une région. Réduisons la nomenclature à la portion congrue, en nous arrêtant aux villes et aux villages industriels. La géographie est essentiellement une science d'observation et de raisonnement; traitons la comme telle et pas autrement.

Une foule de notions de géographie physique peuvent être étudiées dans la forme directe, par la vue des choses et des paysages; ainsi, les actions destructives ou réparatrices des eaux, la variété des terrains, et une série de phénomènes naturels que l'enfant comprendra d'autant plus vite qu'ils excitent vivement son intérêt sans être, hors de la portée de sa compréhension.

Quant aux faits géographiques portant sur la description des pays, les productions, l'industrie, le commerce, il importe invariablement de les raisonner, de partir des causes pour déduire les effets qu'elles entraînent après elles. Ces causes apparaîtront avec netteté si, pour les établir, on ne perd jamais de vue l'intime connexion qui existe entre l'homme et le sol qu'il habite. Attirons donc l'attention de nos jeunes auditeurs sur les différentes industries et centres industriels de notre pays et des pays voisins, sur les objets d'importation et d'exportation; autant de connaissances qui seront d'une grande utilité dans la vie pratique, tout en développant dans notre jeunesse l'attachement au sol natal par un aperçu simple mais rapide et précis de la place d'honneur que notre patrie s'est faite dans le monde économique.

A côté de la tendance professionnelle que l'instituteur peut donner à son enseignement, on ne saurait méconnaître l'influence personnelle qu'il peut avoir sur l'avenir de ses élèves.

Cette influence s'exercera d'une façon collective d'abord, en faisant ressortir à chaque occasion les avantages d'une bonne profession, et les maux qu'engendrent au contraire la paresse et l'oisiveté. Qu'il leur répète souvent que le travail est le plus sérieux élément de succès, mais qu'alors même que de tels avantages ne viendraient pas immédiatement compenser la fatigue et couronner le labeur, il faudrait encore s'adonner au travail avec amour.

Les conseils donnés aux élèves en particulier, d'une façon

occasionnelle, auront un grand poids si le maître est aimé et considéré. Ces conseils donnés en tête-à-tête feront réfléchir l'enfant; il verra avec joie que son instituteur se préoccupe de son avenir, qu'il veut son bien; son autorité morale en sera ainsi agrandie, son ascendant augmentera et il gagnera sûrement l'estime de ses élèves. Mais son action, pour être complète, se poursuivra, pendant la durée de l'apprentissage. Qu'il s'informe parfois des progrès de ses anciens élèves, qu'il ne reste pas indifférent à leurs travaux. La pensée seule que leur instituteur s'intéresse à leur sort sera pour eux un encouragement et contribuera peut-être à les maintenir dans le droit chemin.

L'influence du maître d'école peut se faire sentir également par l'entremise des parents. Que de fois un père, une mère, dans l'indécision quand approche l'âge de l'émancipation, s'adressent à lui pour demander conseil! Qu'il les accueille avec bonté. Souvent, les parents hésitent avant de se résoudre à faire les sacrifices que nécessite toujours un sérieux apprentissage. Son intervention dans ce cas peut être décisive. Si l'enfant est intelligent, s'il manifeste de bonnes aptitudes, qu'il ne craigne pas de les engager à faire généreusement les dépenses que réclame une préparation complète et soignée. Il y aura toujours un surcroît de gâte-métiers, et l'instituteur doit lutter, dans la mesure du possible, contre ces demi-apprentissages qui produisent des « ratés », nuisent aux meilleures industries et retardent le développement économique d'un pays. L'instituteur méritera ainsi véritablement le beau titre d'éducateur; il pourra se rendre le témoignage d'avoir contribué à l'essor industriel du canton, d'avoir travaillé au bien-être du peuple, et au développement de la prospérité générale.

Conclusions.

1. Vu l'encombrement des carrières libérales, les parents, tuteurs et, en général, tous les éducateurs, s'efforceront de pousser la jeunesse vers l'apprentissage d'un métier,
2. La nécessité d'un bon apprentissage et de l'enseignement professionnel est actuellement de rigueur pour le futur artisan.
3. L'apprentissage doit être à la fois théorique et pratique, afin que le jeune ouvrier reçoive une formation professionnelle complète.
4. Dans le choix d'un état, il faut tenir compte des

goûts, des aptitudes et des forces physiques de l'enfant, de sa position sociale et des chances de réussite.

5. Encourageons le jeune campagnard à rester à ses champs, et le fils de l'artisan, à continuer le métier de son père.

6. L'apprenti sera placé dans une maison recommandable, où il soit sûr de bien apprendre son métier.

7. Lorsque l'apprenti aura choisi sa profession et son patron, il faudra veiller à ce qu'il ne change pas de place sans motif.

8. Les obligations et les devoirs réciproques du patron et de l'apprenti seront réglés par un contrat. Il est très important que les autorités communales, les parents et les tuteurs des apprentis veillent de près à l'établissement et au dépôt du contrat d'apprentissage auprès de l'autorité communale, comme le prévoit l'art. 10 du règlement des apprentissages.

9. La commune doit assurer l'avenir de ses ressortissants pauvres en leur procurant un état de vie.

10. Les autorités administratives cantonales et communales ont le droit et le devoir d'exercer une haute surveillance sur les apprentissages ; dans ce but, elles favoriseront de tout leur pouvoir la formation de patronages d'apprentis.

11. Vu les nombreuses difficultés que rencontrerait chez nous l'introduction des travaux manuels à l'école primaire, l'instituteur y suppléera dans la mesure du possible en donnant à son enseignement et au cours de perfectionnement surtout une tendance pratique et professionnelle de plus en plus marquée.

Le rapporteur soussigné se fait un devoir de remercier chaleureusement les rapporteurs de districts pour leur travail consciencieux et, en particulier, M. Bondallaz, à Fribourg, dont une grande partie du rapport figure dans celui-ci.

Corserey, le 31 mai 1906.

LAMBERT, *inst.*



ANNEXE

*Liste des rapporteurs de districts et des maîtres
qui ont traité la question mise à l'étude.*

1^{er} arrondissement. — Broye.

Rapporteur : M. Bonfils, maître à l'école régionale de Domdidier.

Ont envoyé des travaux :

M ^{mes} Joye, Almyre, à Mannens. Duc, J., à Estavayer. Marmier, R., à Estavayer. Badoud, A., à Dompierre. Vuarnoz, S., à Estavayer. Rohrbasser, A., à Montet.	MM. Brasey, Joseph, à Lully. Bondallaz, L., à Estavayer. Dessarzin, X., à Surpierre. Passaplan, à Prévondavaux. Brasey, Alfred, à Forel. Losey, Edm., à La Vounaise. Piller, Oscar, à Cousset. Vorlet, Joseph, à Autavaux. Baillif, Fernand, à Murist. Perrin, Henri, à Morens. Goumaz, Albert, à Fétigny. Broye, Jos., à Gletterens. Gremaud, Jos., à Vuissens. Sautaux, Montagny-Monts. Dessibourg, P., à Estavayer. Berset, Pierre, à Ménières.
MM. Guinnard, S., à Domdidier. Vez, à Montagny-la-Ville. Broye, Ferdinand, à Vallon. Pillonel, L., à Châbles. Magne, C., à Mannens. Bersier, L., à Nuvilly. Brasey, Alph., à Cheyres. Vez, Louis, à Vesin. Desbiolles, Eugène, à Font. Grognoz, à Granges-de-Ves. Bondallaz, G., à Aumont.	

4^{me} arrondissement. — Section A, Ville de Fribourg.

Rapporteur : M. Bondallaz, instituteur, à Fribourg.

Ont envoyé des travaux :

M ^{mes} E. Godel, à Fribourg. J. Savoy, à Fribourg. H. Schærly, à Fribourg. Schneider, à Fribourg. Ch. Ruffieux, à Fribourg. J. Cardinaux, à Fribourg. A. Schaad, à Fribourg. M. Ludin, à Fribourg. L. Carrel, à Fribourg. L. Bossel, à Fribourg.	MM. E. Villard, à Fribourg. G. Müller, à Fribourg. A. Wicht, à Fribourg. A. Renevey, à Fribourg. J. Bise, à Fribourg. J. Crausaz, à Fribourg. L. Crausaz, à Fribourg. E. Gendre, à Fribourg. M. Berset, à Fribourg. A. Sterroz, à Fribourg.
---	--

4^{me} arrondissement.

Section B, Sarine. Ecoles rurales et cercle de Cournillens.

Rapporteur : M. Andrey, instituteur, à Onnens.

Ont envoyé des travaux :

- | | |
|--|---|
| <p>M^{mes} Butty, J., à Corminbœuf.
Cailleau, F., à Praroman.
Conza, J., à Farvagny.
Dunand, Lucie, à Villarepos.
Kern, L., à Avry-s.-Matran.
Luisier, M.-V., à Estav.-Gibl.
Meuwly, Ant., à Courtion.
Meuwly, Anna, à Rossens.
Magne, Antonie, à Cressier.
Mühlbach, Ang., à Ependes.
Piller, Marie, à Vuisternens.
Seydoux, Nicole, à Neyruz.
Soussens, Jos., à Grolley.
Tschan, Séraphine, à Posat.
Vulpillier, E., à Farvagny.</p> | <p>MM. Brunisholz, à Rueyres.
Couturier, à Estavayer-Gibl.
Dévaud, à Treyvaux.
Eggerswyller, à Corpataux.
Galley, Daniel, à Ependes.
Jolion, à Farvagny.
Maradan, à Ecuwillens.
Mathey, à Belfaux.
Monnard, à Estavayer-Gibl.
Morel, à Arconciel.
Pilloud, à Vuisternens.
Rosset, à Prez.
Rossier, à Praroman.
Sautaux, à Posieux.
Tinguely, à Ependes.
Loup, à Matran.</p> |
|--|---|

N.-B. — Les membres du personnel enseignant de cet arrondissement, qui ne figurent pas ci-dessus, ont traité une question spéciale mise à l'étude par l'Inspecteur de la Sarine.

5^{me} arrondissement. — Gruyère.

Rapporteur : M. Jerly, instituteur, à Avry-devant-Pont.

Le rapport du 5^{me} arrondissement n'a pu être communiqué à temps à M. le Rapporteur général pour des raisons qui ont été soumises à M. l'Inspecteur.

Ont envoyé des travaux :

- | | |
|---|---|
| <p>M^{lles} Bærishwyl, J., à Vuadens.
Charrière, à Le Pâquier.
Chollet, à Albeuve.
Corboz, S., à Vuadens.
Dey, à Gumefens.
Dousse, à Echarlens.
Droux, à Enney.
Gauderon, à Sorens.
Gremaud, à Bulle.
Jaccottet, à Vuadens.
Magnin, à Bulle.
Morand, à Hauteville.
Pilloud, à Bulle.
Pittet, à Sorens.
Python, à Montbovon.
Vionnet, à Vaulruz.</p> | <p>MM. Bourdilloud, à Le Pâquier.
Currat, à Corbières.
Grandjean, à Pont-en-Ogoz.
Gremaud, à La Roche.
Gremion, à Bulle.
Jaquet, à Maules.
Monney, L^s, à Bulle.
Noël, à Estavannens.
Pillonel, à Bulle.
Plancherel, à Vaulruz.
Plancherel, à Hauteville.
Roubaty, à Grandvillard.
Tena, à Albeuve.
Thorin, à Sales.
Vesin, à Bulle.
Verdon, à Bulle.
Vollery, Pont-la-Ville.</p> |
|---|---|

6^{me} arrondissement. — Glâne.

Rapporteur : M. Sansonnens, instituteur, à Rue.

Ont envoyé des travaux :

- | | |
|--|---|
| M ^{mes} Baumgartner, à Romont.
Grand, M., à Romont.
Mauroux, C., à Romont.
Perroud, B., à Romont.
Borcard, M., à Rue.
Bays, M., à Rue.
Felder, B., à Villaz-St-Pierre.
Seydoux, H., au Châtalard.
Dématraz, L., à Mézières.
Bavaud, A., à Middel.
Golliard, à Châtonnaye. | MM. Pittet, P., à Estévenens.
Vauthey, F., à Sommentier.
Perroud, G., à Ursy.
Brasey, L., à Ecublens.
Vollery, A., à Villarimboud.
Jungo, J., à Villarsiviriaux.
Monnard, A., à Esmonts.
Gendre, E., à Vauderens.
Overney, Florian, à Billens.
Abriel, F., à Châtonnaye.
Bugnon, L., au Châtelard.
Rey, A., à Middel.
Perroud, A., à Berlens.
Krieger, à Hennens.
Mottet, à Chavan ^{es} -s.-Orson.
Loup, A., à Vuisternens.
Jaquet, à Villariaz. |
|--|---|

7^{me} arrondissement. — Veveyse.

Pas de rapporteur d'arrondissement.

Ont envoyé des travaux :

- | | |
|---|--|
| MM. Pfulg, C., Le Crêt.
Frère Cartier, Attalens. | M ^{lles} Bosson, à Prayoud.
Dervey, à Pont.
Genoud, au Jordil.
Brillard, à La Rougève. |
| M ^{mes} Louise Pacifique, Porsel.
Sœur Françoise, Le Crêt.
Sœurs institutrices, Attalens
et Vuarat. | |

